



# EAU POTABLE RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC







**EXERCICE 2014** 

## **SOMMAIRE**

PARTIE 1 - COMMUNICIPE LIZAC	
PARTIE 1 : COMMUNE DE LIZAC	4
Préambule	5
	3
I. Synthèse de l'année 2014	. 5
I.1. Les chiffres clés	
I.2. Les indicateurs de performance	5
I.3. Les faits marquants de l'année	6
no ses rates marquantes de l'annee	7
II. Indicateurs techniques	8
II.1. Les usagers	
II.1.1. Bilan usagers	8
II.1.2. Les indicateurs usagers	8
II.2. La production d'eau potable	10
II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution	10
II.4. La distribution de l'eau potable	11
II.4.1. Les installations	11
II.4.2. Le réseau	11
II.4.3. Volume mis en distribution	12
II.4.4. Exploitation du réseau	13
III-7-7. Exploitation du reseau	14
III. Indicateurs financiers	18
ill.1. Tarification et facturation	
III.2. Réalisations budgétaires 2014	18
III.2.1. Section de fonctionnement	19
	19
III.2.2. Section d'investissement	20
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015	20
EV WILLIAM TO COMPANY OF THE PARTY OF THE PA	
PARTIE 2 : COMMUNE DE MOISSAC	21
Préambule	
	22
I. Synthèse de l'année 2014	23
I.1. Les chiffres clés	22
I.2. Les indicateurs de performance	23
I.3. Les faits marquants de l'année	24
	25
II. Indicateurs techniques	26
II.1. Les usagers	36
II.1.1. Bilan usagers	<b>26</b>
II.1.2. Les indicateurs usagers	26
il.2. La production d'eau potable	28
II.2.1.Les équipements de production	28
II.2.2. La répartition des volumes produits par puits	28
mener to repartition des volumes produits par puits	29

II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution II.4. La distribution de l'eau potable II.4.1. Les installations	30 32 32 32
II.4.2. Le réseau II.4.3. Volume mis en distribution	33
II.4.4. Exploitation du réseau	34
III. Indicateurs financiers	39
III.1. Tarification et facturation	39
III.2. Réalisations budgétaires 2014	40
III.2.1. Section de fonctionnement	40
III.2.2. Section d'investissement	42
III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015	43
III.4. L'état de la dette	44
Annexes	45

Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau



# PARTIE 1

## **RAPPORT SUR**







# LA COMMUNE DE LIZAC

#### **PREAMBULE**

La commune a fait le choix en 2012 de déléguer la gestion du service eau potable à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2012 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de transport et de distribution de l'eau potable sur l'ensemble du territoire communal.

La présente partie du rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau sur la commune de Lizac.

#### I. SYNTHESE DE L'ANNEE

#### I.1. Les chiffres clés

**219** abonnés desservis au 31 décembre 2014, représentant une hausse de 2.8% par rapport à 2013.

**24 287** m³ d'eau potable consommés, soit une diminution de 16.1% par rapport à l'année 2013.

Prix de l'eau potable : 2.46 €TTC/m³

1 surpresseur 1 bâche de reprise

Un rendement de 90.5%

soit une augmentation de 9.5 % par rapport à 2013 et un indice de pertes

en réseau de 0.27 m³/km/j

32.83 km de réseaux de distribution d'eau potable

#### 1.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014
Caractéristiques	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	458	471	484	505
techniques du service		Nombre d'abonnements	u	207	211	213	219
SCIVICC	2	Linéaire de réseau de distribution	Km	32.81	32.81	32.81	
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€TTC/m³	2.36	2.43	2.45	2.46
P101.1 Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie		%	100	100	100	100	
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%		54.5	100	
Indicateurs	P103.2 B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	%			30*	30
de performance	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	82.2	83.7	81.0	90.5
P105.3 Indice linéaire des volume		Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	0.63	0.61	0.82	0.38
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m³/km/j	0.52	0.51	0.71	0.27
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0	0	0
	P151.1	Taux d'occurrences des interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	9.66	28.44	37.56	13.70
	D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1
	P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100
	-	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	Oui
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.25	0.91	0.59	0.93
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0
Actions de solidarité et de coopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	0	0	0	0

<sup>\*</sup> indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après

#### I.3. Les faits marquants de l'année

#### Général:

Les communes de Lizac et Moissac ont décidé de créer ensemble un syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac. Sa création a été actée par arrêté préfectorale au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La compétence eau potable de la commune de Lizac lui a été transférée à cette date.

Un audit et une étude sur le mode de gestion futur du service de l'eau a débuté en avril 2014. Le SIEPA Moissac-Lizac est assisté pour ce faire par le cabinet « A propos ». Le choix du mode de gestion sera déterminé début 2015.

Un avenant au contrat de VEOLIA a été réalisé en septembre 2014 pour instituer un reversement trimestriel de la surtaxe au SIEPA Moissac-Lizac.

#### Réseau d'eau potable :

La bâche de reprise d'eau a été nettoyée en 2014.

La connaissance du réseau est insuffisant par rapport aux exigences du décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012. En conséquence, un plan d'action est à mettre en oeuvre pour compléter l'inventaire des canalisations notamment avec leur date de pose (à défaut, leur période de pose), matériau et diamètre.

#### Production d'eau potable :

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé de construire une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m³/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral. Ce projet a été transféré au SIEPA à compter du 1er janvier 2014.

Les travaux ont débuté en juin 2014 et la mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour début 2016, les puits d'alimentation actuels seront alors abandonnés.

#### **II. LES INDICATEURS TECHNIQUES**

#### II.1. Les usagers

#### II.1.1. Le bilan usagers

#### Nombre et catégories d'usagers

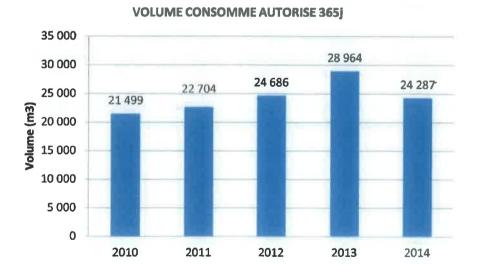
Le nombre d'abonnés est de 219 au 31 décembre 2014, ce qui représente 505 habitants desservis.

	2014
Nombre total d'abonnés	219
Domestiques ou assimilés	218
Autres que domestiques	0
Autre service d'eau potable	1



Le nombre d'abonnés est en hausse de 2.8% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

#### Volume consommé



Le volume consommé est de 24 287 m³ pour 2014, il est en balsse de 16.1 % par rapport à 2013.

#### Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Le volume d'eau vendu par abonné a très largement diminué en passant de 134 m³/an en 2013 à 108.5 m³/an en 2014.



# Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume vendu



#### Un dispositif au service des clients :

VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE LAFRANCAISE 4 Esplanade Gustave Boscq 82130 LAFRANCAISE



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

#### Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



**VOS URGENCES** 

Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une Installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.

7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24



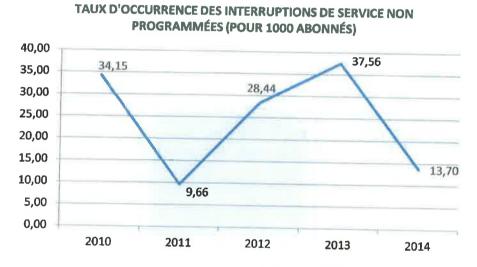
#### II.1.2. Les indicateurs usagers

#### **Relation usagers**

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein du SIEPA. Aucune réclamation n'a été recueillie en 2014.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.



Ce taux est en baisse de 63.5% par rapport à 2013, avec 3 interruptions de service non programmées sur 2014.

#### **Encaissement – Recouvrement**

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.25	0.91	0.59	0.93
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	7	6	5	3
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	0

## II.2. Production d'eau potable

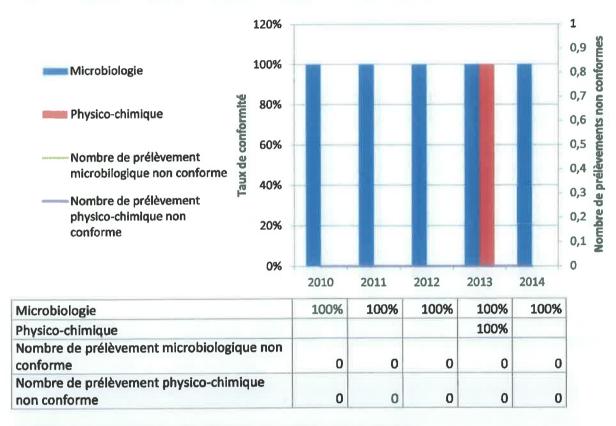
Il n'y a pas de production d'eau potable sur la commune de Lizac, l'ensemble de l'eau nécessaire est acheté à la commune de Moissac.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau (Moissac)

Cet indicateur qui traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage, est de 52%.

#### II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



En 2014, tous les contrôles microbiologiques réalisés sont conformes.

#### Chlorure de Vinyle Monomère

L'année 2014 a été marquée par un renforcement significatif de la surveillance ciblée du Chlorure de Vinyle Monomère sur certains réseaux susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM compte tenu de leurs caractéristiques (linéaire en PVC et année de pose).

A ce jour toutes les analyses réalisées sur la commune de Lizac se sont révélées conformes.

#### II.4. La distribution de l'eau potable

#### II.4.1. Les installations

Les installations sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage ou su	rpresseur
Surpresseur La Serre	15 m³/h
Bâche de reprise	10 m <sup>3</sup>

#### II.4.2. Le réseau

	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur totale du réseau (m)	32 782	32 813	32 808	32 810	32 830
Longueur de distribution (ml)	32 782	32 813	32 808	32 810	32 830
dont canalisation	26 622	26 646	26 641	26 641	26 641
dont branchement	6 160	6 167	6 167	6 169	6 189
Nombre de poteaux incendie	7	7	7	7	8
Nombre de branchements	203	209	209	210	211
Nombre de compteurs	205	207	211	213	234
dont sur abonnements en service					219
dont sur abonnements résiliés sans successeur					15

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.06% par rapport à 2013 compte tenu du nouveau branchement réalisé durant l'année et qui représente 20 m de réseau supplémentaire.

#### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2014
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	0
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	0
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	0
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
Inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	0
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	0
Localisation des autres interventions	0
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
Total sur 120	30

L'indice d'avancement de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eaux potable n'atteint pas le seuil des 40 points. En conséquence, le service ne peut prétendre disposer du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret « pertes en eau » du 27 janvier 2012.

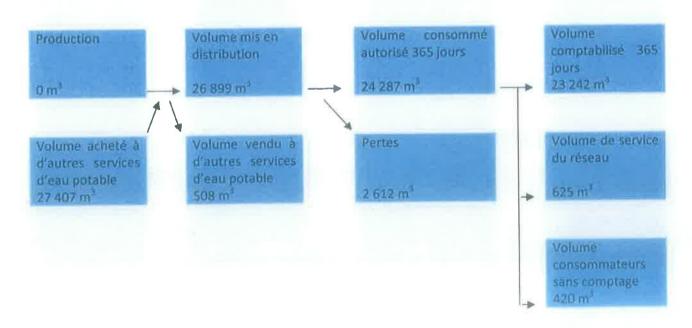
En conséquence, un plan d'action est à mettre en oeuvre pour que :

- · D'une part, la valeur de l'indice atteigne la valeur seull de 40 points afin que le service dispose durablement du descriptif détaillé,
- D'autre part, le service puisse bénéficier des points additionnels compris entre les cotations 45 et
   120 points du nouveau barème en vigueur ; points additionnels d'ores et déjà accessibles pour le service mais non comptabilisables compte-tenu de la toute nouvelle réglementation.

Ce plan d'action qui n'a pu être mis en oeuvre en 2013 du fait de la publication tardive de l'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013, au regard d'une échéance fixée au 31 décembre 2013) visera à compléter l'inventaire des canalisations par des informations relatives à leur date de pose (à défaut, leur période de pose) et/ou à leur matériau et diamètre. A titre d'exemple, la période de pose des canalisations peut être indirectement identifiée par le biais des phases successives d'urbanisation du territoire.

#### II.4.3. Volume mis en distribution

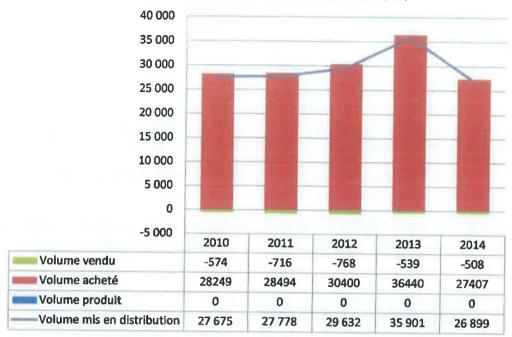
#### Synthèse des flux de volumes pour 2014 :



Volume mis en distribution:



#### **EVOLUTION DES VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION (m3)**



Le volume mis en distribution a diminué de 25.1% en 2014 par rapport à 2013.

Il a été vendu 508 m³ d'eau potable au syndicat AEP bas Quercy en 2014, ce qui représente une baisse de 5.8 % par rapport à 2013.

Le volume acheté a également diminué de 24.8% en 2014 par rapport à 2013.

#### II.4.4. Exploitation du réseau

Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

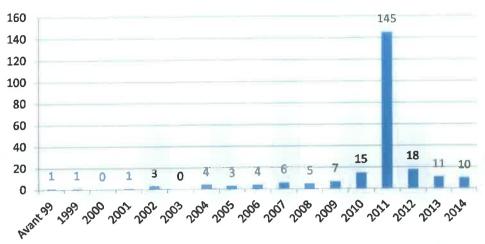
#### Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la règlementation en vigueur.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs	205	207	211	213	234*
Nombre de compteurs remplacés	1	165	6	3	6
Taux de compteurs remplacés	0,5	79,7	2,8	1,4	2,6

<sup>\*</sup>Y compris compteurs inactifs





Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans.

#### Suppression des branchements en plomb

Il n'y a aucun branchement en plomb sur la commune de Lizac.

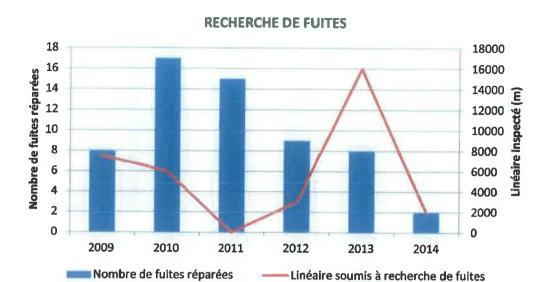
#### Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

Le rendement du réseau a augmenté sur l'exercice 2014 par rapport à 2013 en passant de 81% à 90.5%. Cette augmentation s'explique essentiellement par une perte en réseau moins importante.

Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2014 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

Une longueur de 2km de réseau a été inspectée en 2014 pour la recherche de fuites contre 16km en 2013.

Cependant, le nombre de fuites détectées et réparées est moins important que les années précédentes (-75% par rapport à 2013).



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.



#### Indice linéaire de pertes sur réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

2010

2011

	2014
Volume mis en distribution (m³)	26 899
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	24 287
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	0,27



2012

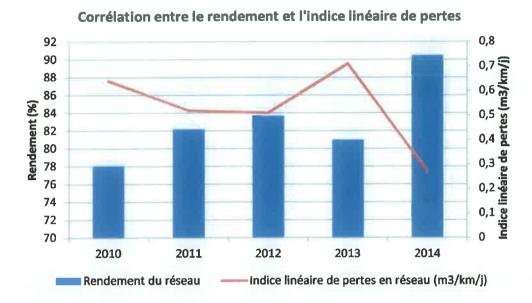
2013

Indice linéaire de pertes en réseau (m3/km/j)

2014

L'indice de pertes en réseau a considérablement diminué passant de 0.71 en 2013 à 0.27 en 2014 soit une baisse de 62%. C'est un bon indice pour un réseau rural comme celui de la commune de Lizac.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement et l'augmentation des pertes en réseau.



#### Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes, non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2014
Volume mis en distribution (m³)	26 899
Volume comptabilisé 365 jours (m³)	23 242
Longueur de canalisation de distribution (ml)	26 641
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	0,38



Une baisse de 53.7% est constatée par rapport à 2013.

#### Taux moyen de renouvellement des réseaux eau potable

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	0	0	0	0	0	0
Taux de renouvellement	0%					

#### III. LES INDICATEURS FINANCIERS

#### III.1. Tarification et facturation

#### Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a deux parts fixes et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part fixe et la part variable de la collectivité qui sont versées au budget du SIEPA Moissac-Lizac et permettent de financer les études et les investissements sur les installations de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau Adour Garonne.

	2011	2012	2013	2014	2015
Part fixe exploitant	58,50	56,20	59,04	61,64	64,06
Part fixe commune	20,00	20,00	20,00	10,00	0,00
Total unitaire part fixe (€/an)	78,50	78/20	79,04	71,64	64,06
Part variable exploitant	0,775	0,73	0,76	0,78	0,79
Part variable de la collectivité	0,50	0,50	0,50	0,55	0,60
Lutte contre la pollution de l'eau	0,2040	0,2930	0,3000	0,3050	0,3100
Préservation des ressources en eau	0,0750	0,0800	0,0850	0,0921	0,0950
Total unitaire part variable (€/m3)	1,55	. 4.61	1,64	1,72	A.200
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	2,33	2,36	2,43	2,45	2,46
Variation par rapport à l'année précédente		1,51%	2,65%	0,86%	0,49%

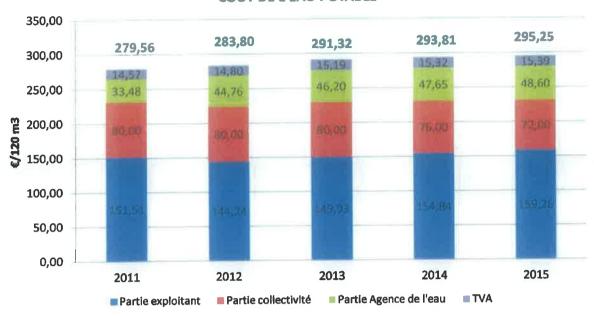
Le montant global de la collectivité, le SIEPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a diminué de 5.3% sur l'année, la part variable ayant augmenté de 9.1% et la part fixe ayant été supprimée.

Malgré cela, le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m³/an, a augmenté de 0.49 % cette année du fait de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (2.0%) et de la part de l'exploitant (2.8%).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 293.81 €TTC au 1er janvier 2014 et de 295.25 €TTC au 1er janvier 2015 comme le montre le graphique suivant.



#### **COUT DE L'EAU POTABLE**



#### III.2. Réalisations budgétaires 2014

La compétence eau potable de la commune de Lizac est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 englobée dans le budget du SIEPA Moissac-Lizac.

#### III.2.1. Section de fonctionnement

#### Les dépenses :

Le service étant géré en délégation de service public il n'y a pas de dépense de fonctionnement relevée pour 2014.

De plus, la commune ne réalisait pas d'amortissement de biens, ce qui est également le cas pour l'année 2014.

#### Les recettes :

Les recettes proviennent des produits de l'activité du service de l'eau c'est-à-dire de la taxe (part communale devenue part du SIEPA Moissac-Lizac) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé.

	2010	2011	2012	2013	2014
Surtaxe eau	17 409	12 160	16 122	17 337	3 380

La surtaxe eau reversée par Véolia au SIEPA n'est pas complète sur 2014 puisque une partie a été versée à la commune de Lizac.

#### III.2.2. Section d'investissement

Il n'y a pas eu de travaux réalisés en 2014. Par conséquent, aucune dépense n'a été réalisée en 2014. Aucune recette d'investissement n'a également été relevée en 2014.

## III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015

#### Le réseau d'eau potable

2015-2019

: Mise en sécurité des ouvrages (dispositif anti-intrusion) conformément aux directives liées

au plan Vigipirate

Renouvellement du surpresseur

# PARTIE 2

## **RAPPORT SUR**







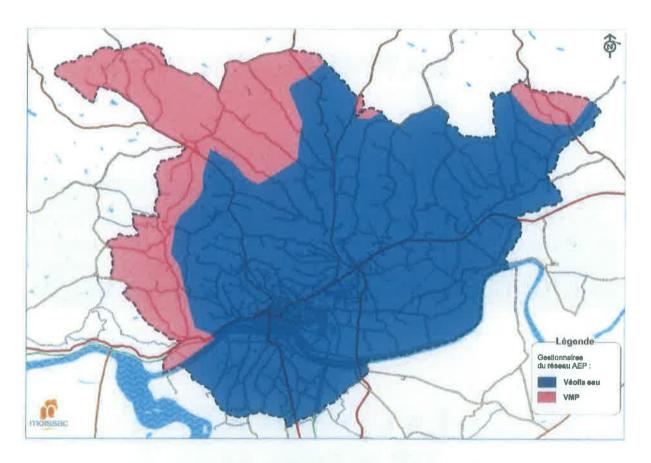
# LA COMMUNE DE MOISSAC

#### PREAMBULE

Le service de l'eau potable est de la compétence de la ville de Moissac sur une grande partie de son territoire.

La commune a fait le choix en 2004 d'en déléguer sa gestion à la société Véolia Eau. Le contrat de délégation de service public a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et prendra fin le 31 décembre 2015. Son objet étant la gestion du service de production, de transport et de distribution de l'eau potable.

L'autre partie de Moissac est gérée par le syndicat intercommunal pour l'alimentation en eau potable Valence-Moissac-Puymerol (VMP) et représente environ 241 abonnés.



Le présent rapport concerne le service eau potable géré par affermage par la société Véolia Eau.

#### I. SYNTHESE DE L'ANNEE

#### I.1. Les chiffres clés

6 130 abonnés desservis au 31 décembre 2014, représentant une hausse de 0.3% par rapport à 2013.

**706 960** m³ d'eau potable consommés, soit une augmentation de 2.2 % par rapport à l'année 2013.

Prix de l'eau potable :2.02 €TTC/m³

960 424 m³ d'eau potable produits, soit une augmentation de 1.2 % par rapport à 2013.

2 réservoirs au solet 2 châteaux d'eau

3 puits de captage d'eau de la nappe

Un rendement de 76.3 %

soit une diminution de 0.3 % par rapport à 2013 et un indice de pertes

en réseau de 2.78 m³/km/j

**272.8** km de réseaux de distribution d'eau potable



## I.2. Les indicateurs de performance

Thèmes	Code ONEMA	Indicateur	Unité	2011	2012	2013	2014
Caractéristiques	D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	U	12755	12728	12620	12811
techniques du	1(6)	Nombre d'abonnements	u	6029	6061	6110	6130
service		Linéalre de réseau de distribution	Km	270	271	272	273
Prix	D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	€TTC/m³	1.75	1.88	1.95	2.02
	P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	%	100	100	100	100
	P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	%	100	92	100	88.2
	P103.2B	Indice de connalssance et de gestion patrimonlale des réseaux d'eau potable	%			95**	95
ndicateurs	P104.3	Rendement du réseau de distribution d'eau potable	%	78.8	76.4	76.6	76.3
de performance	P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	m³/km/j	2.72	2.92	2.95	3.00
	P106.3	Indice linéaire de perte en réseau	m³/km/j	2.46	2.70	2.73	2.78
	P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0.6	0.4	0.3	0.4
	P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	%	80%*	52%	52%	52%
	P151.1	Taux d'occurrences des Interruptions de service non programmées	/1000 abonnés	5.80	6.27	6.71	5.71
-		Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j	1	1	1	1
		Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	%	100	100	100	100
		Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues		oui	oui	oui	oui
	P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité		3.60	3.93	2.97	7.84
	P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	%	0.53	0.37	0.59	0.53
	P155.1	Taux de réclamations	/1000 abonnés	0	0	0	0
ctions de olidarité et de oopération	P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	€/m³	0	0	149	477

<sup>\*</sup>indice pour les puits ayant un périmètre de protection
\*\* indice ayant changé de mode de calcul cf. détail dans rapport ci-après paragraphe II.4.2

#### I.3. Les faits marquants de l'année

#### Général:

Les communes de Lizac et Moissac ont décidé de créer ensemble un syndicat intercommunal d'eau potable et d'assainissement Moissac-Lizac. Sa création a été actée par arrêté préfectorale au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La compétence eau potable de la commune de Moissac lui a été transférée à cette date.

Un audit et une étude sur le mode de gestion futur du service de l'eau a débuté en avril 2014. Le SIEPA Moissac-Lizac est assisté pour ce faire par le cabinet « A propos ». Le choix du mode de gestion sera déterminé début 2015.

Un avenant au contrat de VEOLIA a été réalisé en septembre 2014 pour institué un reversement trimestriel de la surtaxe au SIEPA Moissac-Lizac.

#### Réseau d'eau potable :

La société Véolia poursuit la campagne de suppression des branchements en plomb. L'ensemble des réservoirs et châteaux d'eau a été nettoyé en 2014.

L'ARS a estimé que le réseau de la ville de Moissac était susceptible d'être concerné par le phénomène de migration du Chlorure de Vinyle Monomère compte tenu de ses caractéristiques patrimoniales et a mené une campagne d'analyses en 2014. Les résultats sont tous inférieurs à la norme de qualité de 0.5µg/L.

#### Production d'eau potable :

Un fongicide (boscalid) a été détecté sur les piézomètres de surveillance de la ressource du puits Monnié par deux fois en 2013 et en 2014. Cette ressource est donc sensible aux pesticides. Un arrêt de cette ressource avait été envisagé mais face à la demande en eau, il n'est possible que de réduire son temps de fonctionnement.

Une surveillance renforcée de la bentazone et du boscalid a été mise en place par le délégataire pour 2014.

La ville de Moissac, soucieuse de satisfaire ses besoins futurs d'alimentation en eau, a décidé de construire une usine de traitement d'eau potable, d'une capacité de 250 m³/h avec un exhaure dans le Tarn et d'un secours par pompage dans le canal latéral. Ce projet a été transféré au SIEPA à compter du 1er janvier 2014.

Les travaux ont débuté en juin 2014 et la mise en service de cette nouvelle usine de traitement est prévue pour début 2016, les puits d'alimentation actuels seront alors abandonnés.

#### II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

#### II.1. Les usagers

#### II.1.1. Le bilan usagers

#### Nombre et catégories d'usagers

Le nombre d'abonnés est de 6130 au 31 décembre 2014, ce qui représente 12811 habitants desservis.

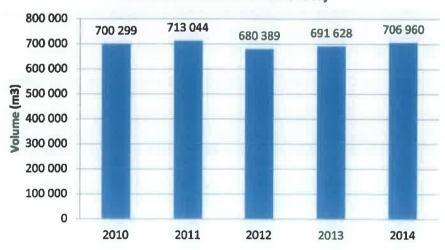
# Nombre total d'abonnés Municipaux et SIEPA Domestiques ou assimilés Autres que domestiques Autre service d'eau potable



Le nombre d'abonnés est en hausse de 0.3% par rapport à 2013. Cette augmentation est due à des nouveaux branchements.

#### Volume consommé





Le volume consommé est de 706 960 m<sup>3</sup> pour 2014, il est en hausse de 2.2 % par rapport à 2013.

#### Corrélation entre volume d'eau vendu et nombre d'abonnés du service :

Depuis l'année 2011, le volume d'eau vendu par abonné a diminué progressivement passant de 117 m³/an en 2010 à 108 m³/an en 2012 et remonte très légèrement en 2014 avec 110 m³/an.

En effet, les abonnés sont de plus en plus vigilants à leur consommation, les équipements électroménagers sont de moins en moins consommateurs en eau,... Cette tendance est également constatée au niveau national.

#### Evolution comparative du nombre d'abonnés et du volume



#### Un dispositif au service des clients :

## VOTRE LIEU D'ACCUEIL

BUREAU DE MOISSAC 54 Avenue du Chasselas, Marché de la dérocade 82200 MOISSAC



TOUTES VOS DEMARCHES SANS VOUS DEPLACER



Pour toutes les questions relatives aux abonnements contactez-nous du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h.



Les abonnés peuvent également déposer directement leur relevé de consommation d'eau au 0 810 003 385 (services disponibles 24h/24, 365 jours par an).

#### Votre service client en ligne est accessible :

- www.service-client.veoliaeau.fr
- sur votre smartphone via nos applications Android et Apple



**Vos urgences** 

7 JOURS SUR 7, 24H SUR 24 Pour toute fuite, incident concernant la qualité de l'eau ou fait anormal touchant le réseau, un branchement, une installation de stockage ou de production d'eau, nous intervenons jour et nuit.



#### II.1.2. Les indicateurs usagers

#### **Relation usagers**

Un dispositif d'enregistrement des réclamations écrites reçues est mis en œuvre au sein de la commune. Aucune réclamation n'a été requeillie en 2014.

Le délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés est de 1 jour et il est entièrement respecté par le fermier.

Disposer de l'eau en permanence est un facteur essentiel de satisfaction des usagers. La continuité du service est mesurée par le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées.

9,00 8,00 7,70 6,27 7,00 6,00 5,71 5,80 5,00 4,00 3,00 2,00 1,00 0,00 2010 2011 2012 2013 2014

TAUX D'OCCURRENCE DES INTERRUPTIONS DE SERVICE NON PROGRAMMÉES (POUR 1000 ABONNÉS)

Ce taux est en baisse de 14.9% par rapport à 2014.

#### **Encaissement – Recouvrement**

Des facilités de paiement sont proposées aux abonnés rencontrant temporairement des difficultés pour régler leur facture.

Pour les personnes en situation de précarité, une recherche de solutions adaptées est réalisée, de façon personnalisée, en partenariat avec les services sociaux.

	2010	2011	2012	2013	2014
Taux d'impayé sur les factures de l'année précédente (%)	0.43	0.53	0.37	0.59	0.53
Nombre d'échéanciers de paiements ouverts	284	231	152	148	117
Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0	0	0	149	477

#### II.2. Production d'eau potable

#### II.2.1. Equipements de production

Le réseau est alimenté par trois puits de captage qui pompent l'eau de la nappe alluviale du Tarn.



Dans le cas ou cela ne suffirait pas, il est possible d'acheter de l'eau potable au syndicat intercommunal d'adduction d'eau potable Valence d'Agen, Moissac et Puymirol.

De plus, il existe un puits de secours, maintenu en état de fonctionnement, pour pallier à une éventuelle situation de crise. L'eau de celui-ci est régulièrement analysée et les résultats sont conformes aux prescriptions. Il n'a pas été utilisé ces dernières années.

Puits du Luc	Capacité : 960 m³/j
Puits Monnié	Capacité : 800 m³/j
Puits du parc municipal	Capacité : 2400 m³/j
Puits Cacor	Capacité : 640 m³/j (utilisé en secours uniquement)

Seuls les puits du Luc et Monnié ont pu, compte tenu de leur situation en zone rurale, faire l'objet d'une procédure d'autorisation de prélèvement.

#### Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

Cet indicateur traduit l'avancement des démarches administratives et de terrain mises en œuvre pour protéger les points de captage.

En effet, le législateur a imposé l'instauration de périmètres de protection des captages à travers les Lois sur l'Eau successives.

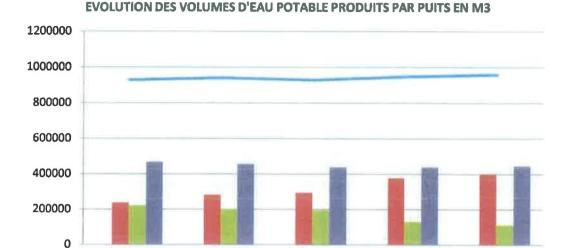
Ces périmètres permettent notamment de réglementer l'utilisation des sols et ainsi de protéger les nappes contre différents risques de pollution comme celle issue de l'urbanisation, des activités agricoles ou industrielles,...

Points de captage	Indice attribué	Commentaires
Puits du Luc	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits Monnié	80%	Arrêté du 16 novembre 2001
Puits du parc municipal	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement
Puits Cacor	20%	Pas de périmètre de protection compte tenu de son emplacement

L'indice général, en fonction de la production de chacun est de 52%

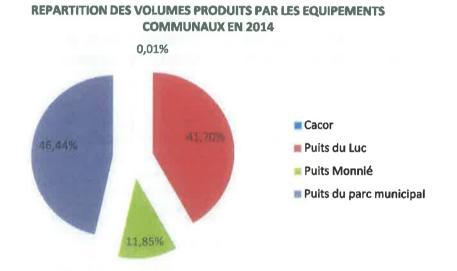
#### II.2.2. Répartition des volumes produits par puits

Le volume d'eau potable produit est de 960 424 m³ en 2014. Il est en augmentation de 1.2% par rapport à 2013.



Ces 960 424 m³ ont été produits par les installations du SIEPA selon la répartition suivante :

2011



2012

Cacor Puits du Luc Puits Monnié Puits du parc municipal ——Total

2013

2014

Le puits du parc produit à lui seul près de 46.4% de l'eau potable.

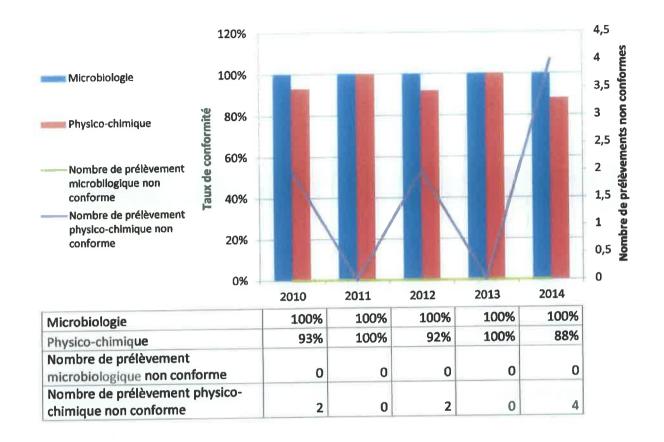
2010

Il est à noter que la production du puits Monnié a diminué de près de 13% par rapport à 2013 pour des raisons de détection de Boscalid (fongicide) par deux fois en 2013 et 2014. Cette ressource est donc sensible aux pesticides et le temps de pompage est donc limité en période de crise pesticide. Cette baisse est compensée par l'augmentation de la production du puits du Luc.

Le puits de secours n'a pas été utilisé seul des essais ont été réalisés durant l'année 2014.

#### II.3. Qualité de l'eau potable mis en distribution

Les indicateurs de conformité des prélèvements réalisés au titre du contrôle sanitaire, par rapport aux limites de qualité concernent les paramètres microbiologiques et physico-chimiques. Ils sont transmis à la commune par l'Agence Régionale de Santé (ARS).



En 2014, tous les contrôles microbiologiques réalisés par l'agence régionale de santé sont conformes et 4 contrôles physico-chimiques sur 34 réalisés par l'agence régionale de santé sont non conformes.

Détail des non conformités par rapport aux limites de qualité :

Paramètres	Mini	Maxi	Nombre de non conformités	Valeur seuil et unité
Boscalid	0	0.12	1	0.1 μg/L
Nickel	0	30	1	20 μg/L
Plomb	0	17	2	10 μg/L

## Chlorure de Vinyle Monomère

L'année 2014 a été marquée par un renforcement significatif de la surveillance ciblée du Chlorure de Vinyle Monomère sur certains réseaux susceptibles d'être concernés par le phénomène de migration du CVM compte tenu de leurs caractéristiques (linéaire en PVC et année de pose).

A ce jour toutes les analyses réalisées par le délégataire sur la commune de Moissac se sont révélées conformes.

L'ARS a estimé que le réseau de la ville de Moissac était susceptible d'être concerné par le phénomène de migration du CVM compte tenu de ses caractéristiques patrimoniales et a mené une campagne d'analyses en 2014. Les résultats sont tous inférieurs à la norme de qualité de 0.5µg/L.

## II.4. La distribution de l'eau potable

## II.4.1. Les installations

Les installations de pompage ou surpression et de stockage sont les suivantes :

Installations de reprise de pompage	ou surpresseur
Landerose	
Montescot	
Pignols	
Réservoirs ou château d'eau	
Château d'eau de Détour	1 cuve sur tour de capacité 500 m <sup>3</sup>
Château d'eau de St Julien	1 cuve sur tour de capacité 300 m <sup>3</sup>
Réservoir de Landerose	3 cuves semi enterrées d'une capacité totale de : 1600 m <sup>3</sup>
Réservoir de Pignols	1 cuve semi enterrée de capacité 500 m <sup>3</sup>
Capacité totale des réservoirs	2900 m <sup>3</sup>

## II.4.2. Le réseau

	2010	2011	2012	2013	2014
Longueur totale du réseau (m)	269 959	271 890	270 880	271 475	272 830
Longueur d'adduction (ml)	1 341	1 341	0	0	0
Longueur de distribution (ml)	268 618	270 549	270 880	271 475	272 830
dont canalisation	221 519	222 520	222 675	223 033	224 353
dont branchement	47 099	48 029	48 205	48 442	48 477
Nombre de poteaux incendie	191	191	191	191	191
Nombre de branchements	5 566	5 654	5 693	5 720	5555
Nombre de compteurs	5971	6028	6059	6112	6679
dont sur abonnements en service					6133
dont sur abonnements résiliés sans successeur					546

La longueur de canalisation de distribution a augmenté de 0.5% par rapport à 2013 compte tenu des travaux réalisés et aux nouveaux branchements effectués.

## Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

L'arrêté du 2 décembre 2013 (JO du 19 décembre 2013) modifie les critères d'évaluation des indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux en introduisant un nouveau barème de 0 à 120 points (précédent barème sur 100 points).

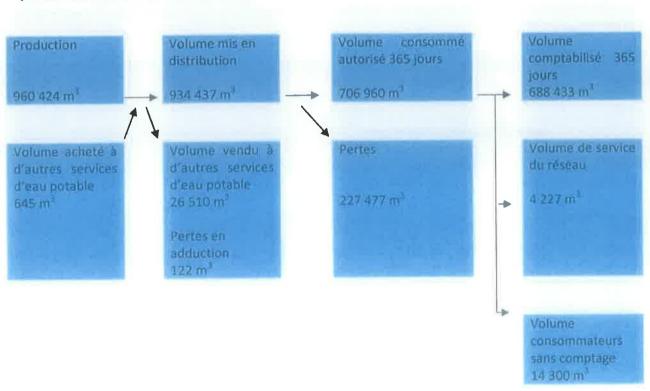
L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale a été calculé conformément à ce nouveau barème. Cette disposition introduit une rupture avec les valeurs des années antérieures de cet indice.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux	2014
Existence d'un plan des réseaux	10
Mise à jour annuelle du plan des réseaux	5
Informations structurelles complètes sur tronçon (diamètre, matériaux)	15
Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations	15
Localisation et description des ouvrages annexes et des servitudes	10
Inventaire pompes et équipements électromécaniques	10
Dénombrement et localisation des branchements sur les plans de réseaux	0
inventaire caractéristiques compteurs et références carnet métrologique	10
Inventaire secteurs de recherche de pertes eau	10
Localisation des autres interventions	10
Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations	0
Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux	0
Total sur 120	95

En conséquence, le service dispose du descriptif détaillé tel qu'exigé par le décret du n° 2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'action pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau potable.

## II.4.3. Volume mis en distribution

## Synthèse des flux de volumes pour 2014 :





## Volume mis en distribution :





Le volume mis en distribution a augmenté de 2.3% en 2014 par rapport à 2013.

Il a été vendu 26 510 m³ d'eau potable à la commune de Lizac en 2014, ce qui représente une baisse de 28 % par rapport à 2014.

Le volume acheté au syndicat intercommunal VMP a diminué en 2014 par rapport à 2013 et reste très peu élevé.

## II.4.4. Exploitation du réseau

Le délégataire Véolia est responsable de la surveillance, du fonctionnement et de l'entretien du réseau public de distribution.

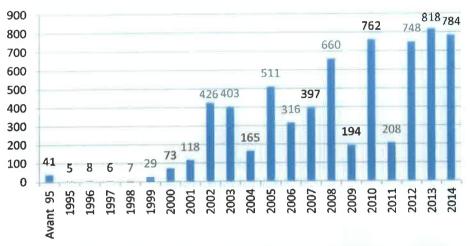
## Les compteurs :

Il procède à la vérification des compteurs et à leur changement, conformément à la règlementation en vigueur.

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de compteurs	5971	6028	6059	6112	6679*
Nombre de compteurs remplacés	575	202	628	706	876
Taux de compteurs remplacés	9,6	3,4	10,4	11,6	13,1

<sup>\*</sup>y compris compteurs inactifs



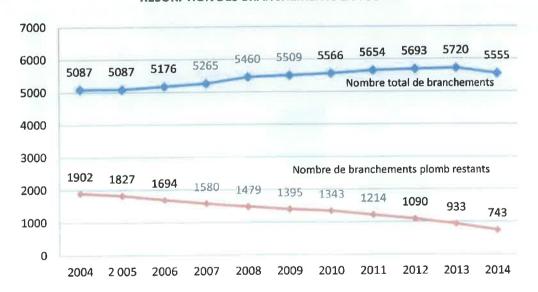


Cette pyramide comprend les compteurs actifs et inactifs (dont certains sont âgés) des clients résiliés. A la fin du contrat d'affermage (31/12/2015), l'âge des compteurs ne devrait pas dépasser 12 ans

## Suppression des branchements en plomb

Le plomb est un métal toxique. Il se trouve notamment dans l'air, les aliments, les peintures anciennes. L'organisme ne pouvant l'éliminer, son accumulation peut être à l'origine de retards psychomoteurs et de troubles du comportement. Pour en limiter au maximum les apports potentiels et protéger les populations les plus vulnérables, la réglementation européenne a prévu que la teneur en plomb de l'eau du robinet passe de 50  $\mu$ g/L à 25  $\mu$ g/L, puis à 10  $\mu$ g/L en 2013. Afin d'éradiquer tout risque de présence de plomb dans l'eau potable, la ville de Moissac et son délégataire ont engagé un plan de résorption des branchements en plomb.

## RESORPTION DES BRANCHEMENTS EN PLOMB



## Le rendement du réseau et indice de pertes en réseau

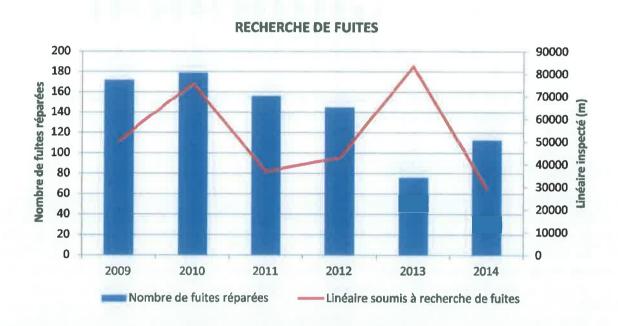
Le rendement du réseau a diminué sur l'exercice 2014 en passant de 76.6% à 76.3%.

Cette baisse s'explique en partie par l'augmentation des pertes en réseau.

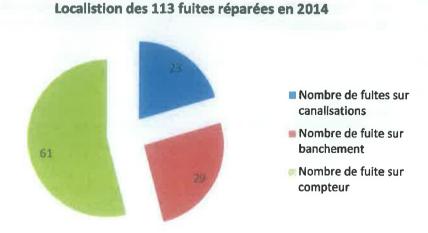
Sous réserve de la confirmation de l'agence de l'eau, le rendement du réseau 2014 étant supérieur au seuil de rendement « Grenelle 2 », il n'est pas nécessaire d'établir un plan d'action spécifique pour réduire les pertes en eau du réseau.

Une moins longue campagne de recherche de fuites a été menée en 2014 avec 29.20 km de réseau inspectés contre 83.3 km en 2013 soit -64.9%.

Cependant, le nombre de fuites détectées et réparées est plus important qu'en 2013 (+48.7%).



Cette nécessité a été renforcée par la parution du décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 relatif à la définition d'un descriptif détaillé des réseaux des services publics de l'eau et de l'assainissement et d'un plan d'actions pour la réduction des pertes d'eau du réseau de distribution d'eau.



## Indice linéaire des pertes en réseau

L'indice linéaire des pertes en réseau évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), les pertes par fuites sur le réseau de distribution.

	2014
Volume mis en distribution (m³)	934437
Volume consommé autorisé 365 jours (m³)	706960
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224353
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/j)	2,78



L'indice de perte en réseau de 2.78 a augmenté de 1.8% par rapport à 2013 mais est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

Le graphique suivant montre la corrélation entre la baisse du rendement sur 2013/2014 et l'augmentation des pertes en réseau sur ces deux mêmes années.



## Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés évalue, en les rapportant à la longueur des canalisations (hors branchements), la somme des pertes par fuites et des volumes d'eau consommés sur le réseau de distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage.

	2014
Volume mis en distribution (m³)	934437
Volume comptabilisé 365 jours (m³)	688433
Longueur de canalisation de distribution (ml)	224353
Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j)	3,00



Une augmentation de 1.6% est constatée par rapport à 2013 mais cet indice est toujours considéré comme étant un bon indice pour un réseau semi-rural comme celui de la commune de Moissac.

## Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées

Les renouvellements de réseau réalisés sur les 5 dernières années sont les suivants :

Taux de renouvellement	0,4%					
Linéaire de canalisations du réseau de desserte renouvelée	392	2412	0	678	477	792
	2010	2011	2012	2013	2014	Moyenne

Le taux de renouvellement a augmenté de 0.1% par rapport à 2013 avec 477 m de canalisation (rue de l'Escauderie) renouvelés en 2014.



## III. LES INDICATEURS FINANCIERS

## III.1. Tarification et facturation

## Production et distribution de l'eau potable :

Le tarif du service eau potable a une part fixe et quatre parts variables :

- La part fixe et la part variable revenant à l'exploitant pour la gestion du service
- La part de la collectivité versée au budget du SIEPA Moissac-Lizac qui permet de financer les études et les investissements sur les installations de production et de distribution de l'eau
- La redevance pour lutte contre la pollution de l'eau perçue par l'agence de l'eau Adour Garonne
- La redevance pour préservation des ressources en eau perçue également par l'Agence de l'eau
   Adour Garonne.

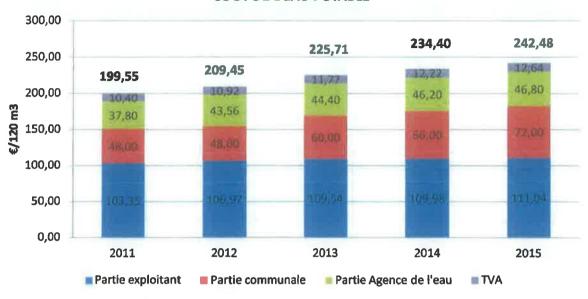
	2011	2012	2013	2014	2015
Part fixe exploitant	25,66	26,56	27,20	27,30	27,56
Total unitaire part fixe (€/an)	25,66	26,56	27,20	27,30	27,56
Part variable exploitant	0,6474	0,6701	0,6862	0,689	0,6957
Part variable de la collectivité	0,40	0,40	0,50	0,55	0,60
Lutte contre la pollution de l'eau	0,255	0,293	0,300	0,305	0,310
Préservation des ressources en eau	0,060	0,070	0,070	0,080	0,080
Total unitaire part variable (€/m3)	1,3624	1,4331	1,5562	1,6240	1,6857
Prix TTC du service au m3 pour 120m3	1,66	1,75	1,88	1,95	2,02
Variation par rapport à l'année précédente	7,32%	4,96%	7,76%	3,85%	3,45%

Le montant de la part de la collectivité, le SIEPA depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, a augmenté de 9.1% sur l'année, et a été fixé par les délibérations n°12 du 23 décembre 2010, n°21 du 5 avril 2012, n° 9 du 20 décembre 2012, n°9 du 28 novembre 2013, n°17 du 14 janvier 2014 et n°5 du 16 décembre 2014.

Le montant global du mètre cube d'eau potable, sur la base de 120 m³/an, a quant à lui, augmenté de 3.45 % cette année du fait de l'augmentation précédemment citée, de l'augmentation des redevances versées à l'agence de l'eau (1.3%) et de la part de l'exploitant (1.0%).

Pour une consommation moyenne de 120 m³ annuelle, le coût de l'eau potable est de 234.40 €TTC au 1er janvier 2014 et de 242.48 €TTC au 1er janvier 2015 comme le montre le graphique suivant.

## **COUT DE L'EAU POTABLE**



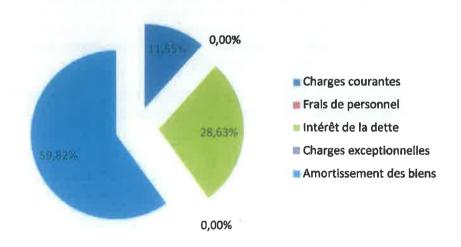
## III.2. Réalisations budgétaires 2014

## III.2.1. Section de fonctionnement

Les dépenses et les recettes de fonctionnement liées à l'exploitation du service eau potable sur la commune de Moissac s'élèvent en 2014 respectivement à 138 166.91 et 604 500.35 euros, établissant de ce fait un excédent de 466 333.44 euros.

## Les dépenses :

## **VENTILATION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2014**



Les dépenses se répartissent comme suit :

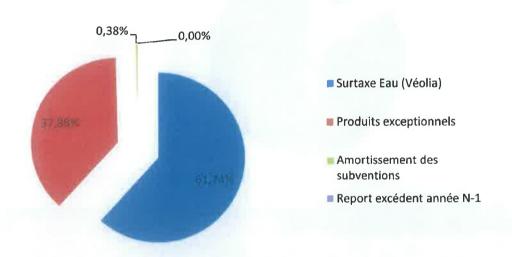
	2010	2011	2012	2013	2014
Charges courantes	8 264,56	12 033,85	14 264,04	1 040,20	15 953,01
Frais de personnel	18 861,19	0,00	0,00	0,00	0,00
Intérêt de la dette	39 425,12	35 875,19	39 453,70	44 937,32	39 558,62
Charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	125,81	0,00
Dépenses réelles d'exploitation	67 050,87	47 909,04	53 717,74	46 103,33	55 511,63
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24	76 885,00	81 126,95	82 655,28
Dépenses d'ordre	55 869,53	89 487,24	76 885,00	81 126,95	82 655,28
Total dépenses de fonctionnement	122 920,40	137 396,28	130 602,74	127 230,28	138 166,91

Globalement les dépenses de fonctionnement affichent une augmentation de 8.6 % par rapport à 2013, du fait de la hausse des charges courantes due à la réalisation de l'audit et l'étude du mode de gestion du service. Cette dernière a, également, entraîné la hausse des dépenses réelles d'exploitation de 20.4 %.

De même que pour les années 2011, 2012 et 2013, il n'y a pas eu de report des frais de personnel affecté par la commune de Moissac au service de l'eau.

## Les recettes:

## **VENTILATION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2014**



Les recettes réelles d'exploitation sont liées aux produits de l'activité du service de l'eau. Elles proviennent à plus de 61% de la taxe (part de la collectivité) facturée aux usagers pour chaque mètre cube d'eau consommé. Et pour 2014, l'intégration de l'excédent 2013 du budget annexe de la commune de Moissac en produits exceptionnels.

	2010	2011	2012	2013	2014		
Surtaxe Eau (Véolia)	241 862,96	264 202,72	282 156,82	324 681,99	373 234,81		
Produits exceptionnels				1 771,48	228 985,54		
Recettes réelles d'exploitation	241 862,96	264 202,72	282 156,82	326 453,47	602 220,35		
Amortissement des subventions	430,00	1 831,00	972,00	1 243,03	2 280,00		
Recettes d'ordre	430,00	1 831,00	972,00	1 243,03	2 280,00		
Report excédent année N-1	211 084,09	266 698,87	122 372,94	28 519,32	0,00		
Total recettes de fonctionnement	453 377,05	532 732,59	405 501,76	356 215,82	604 500,35		

La surtaxe eau reversée à la commune par Véolia a progressé de près de 15 % entre 2013 et 2014 du fait de l'augmentation du tarif et de l'augmentation du volume consommé.

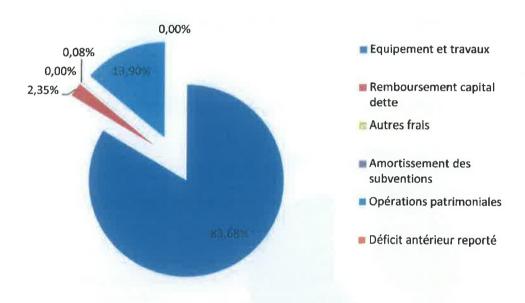
Par conséquent, les recettes ont augmenté de 69.7% par rapport à 2013.

## III.2.2. Section d'investissement

Les dépenses et les recettes d'investissement s'élèvent en 2014 respectivement à 2 996 029.13 et 2 880 932.29 euros, établissant de ce fait un déficit de 115 096.84 euros.

## Les dépenses :

## **VENTILATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2014**



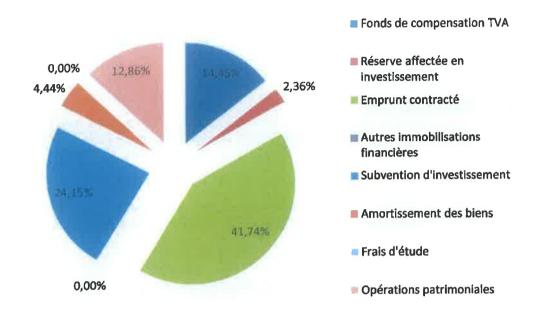
Les dépenses d'investissement, en 2014, proviennent pour plus de 83% des travaux réalisés notamment la construction de l'usine de production d'eau.

	2010	2011	2012	2013	2014
Equipement et travaux	84 192,53	368 513,01	354 287,82	262 789,85	2 506 995,40
Remboursement capital dette	57 461,46	60 046,70	64 219,94	71 464,66	70 370,88
Autres frais	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses réelles	141 653,99	428 559,71	418 507,76	334 254,51	2 577 366,28
Amortissement des subventions	430,00	28 413,10	972,00	1 243,03	2 280,00
Opérations patrimoniales	0,00	0,00	0,00	162 854,32	416 382,85
Dépenses d'ordre	430,00	28 413,10	972,00	164 097,35	418 662,85
Déficit antérieur reporté	27 719,31	41 511,18	295 964,11	154 078,52	0,00
Total dépenses d'investissement	169 373,30	498 483,99	715 443,87	652 430,38	2 996 029,13

Globalement les dépenses d'investissement ont considérablement augmenté par rapport à 2013 du fait de la construction de l'usine d'eau potable.

## Les recettes:

## **VENTILATION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT 2014**



Les recettes d'investissement se répartissent comme suit :

Ť		2244	2010	2040	0044
	2010	2011	2012	2013	2014
Fonds de compensation TVA	22 101,48	6 431,26	11 252,48	0,00	416 382,85
Réserve affectée en investissement	34 058,11	63 756,78	272 965,37	246 379,70	67 863,91
Emprunt contracté	0,00	0,00	184 000,00	0,00	1 202 500,00
Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	162 854,32	0,00
Subvention d'investissement	16 263,00	16 263,00	16 263,00	67 079,00	695 682,40
Recettes réelles	72 422,59	86 451,04	484 480,85	476 313,02	2 382 429,16
Amortissement des biens	55 869,53	89 487,24	76 885,00	81 126,95	127 933,94
Frais d'étude		26 581,10	0,00	0,00	0,00
Opérations patrimoniales		0,00	0,00	162 854,32	370 569,19
Recettes d'ordre	55 869,63	116 068,34	76 885,00	243 981,27	498 503,13
Total recettes d'investissement	128 292,12	202 519,38	561 365,85	720 294,29	2 880 932,29

Globalement les recettes ont considérablement augmenté par rapport à 2013 du fait des emprunts réalisés pour la construction de l'usine de production de l'eau, du premier versement de la subvention de l'agence de l'eau pour cette dernière, les fonds de compensation TVA sur les travaux et la hausse des recettes d'ordre (opération patrimoniale).

## III.3. Perspective d'investissement à compter de 2015

## Le réseau d'eau potable

2015 : Renouvellement réseau rue Gambetta

2016-2019 : Travaux sur réseau (rue de l'inondation notamment)

Extension du réseau et raccordement de la zone commerciale du Luc nord et ouest suivant

le développement de cette dernière

## Usine de traitement

2015

: Fin des travaux de construction de l'usine et des exhaures

2016

: Mise en service prévue début 2016 Fermeture des puits de captage

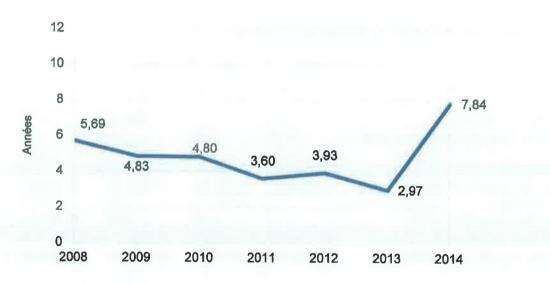
## III.4. L'état de la dette

L'encours de la dette au 31 décembre 2014 s'élève à 2 491 407.36 euros (cf. l'état de la dette en annexe).

## La durée d'extinction de la dette :

Cet indicateur permet de calculer la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service de l'assainissement si la commune affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

## **DUREE D'EXTINCTION DE LA DETTE**



La durée d'extinction de la dette a augmenté en 2014 du fait des emprunts réalisés pour construire l'usine de production d'eau potable (mais reste satisfaisante).

## ANNEXES

Annexe 1 : Etat de la dette sur la commune de Moissac

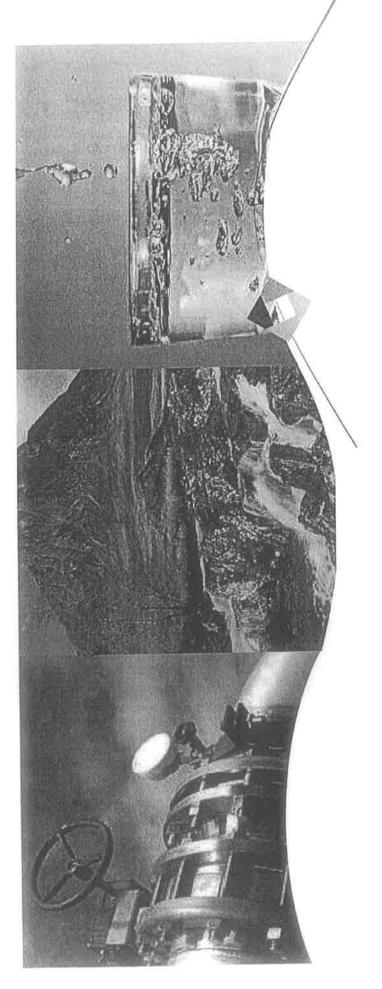
Annexe 2 : Rapport de l'Agence Régionale de Santé (ARS)

Annexe 3 : Rapport de l'Agence de l'eau

## ETAT DE LA DETTE PAR SERVICES

Date: 12/06/2015

SERVICE	Capital	Restant dû	Montants	à payer du 12	2/06/2015 au 3	1/12/2015
	global à l'origine	global au 12/06/2015	Çapital	Intérêts	Frais	Total
ASSAINISSEMENT MOISSAC		1.186965	86 128,90	60 214,45	0,00	146 343,35
5150755 - ASSAIN N407 5150755 2001184 - 2001184 - ASSAIN N414 9191310028 - ASSAIN N415 - 9191310028 8599208518 - ASSAIN N416 - 8599208518 07053390 - ASSAIN N417 - 07053390 ASSAIN N41 - ASSAIN N418 60213 - TRAVAUX RESEAUX 2014 324 413 - PRET MULTIBUDGET	167 693,92 358 200,00 500 000,00 530 000,00 200 000,00 120 000,00 750 000,00 68 021,96	62 119,63 392 713,14 377 118,02 155 875,10 112 351,28 750 000,00	0,00 30 391,21 15 244,37 16 183,90 8 936,78 4 762,54 10 610,10 0,00	0,00 1 596,47 14 450,53 6 995,44 3 773,11 3 098,90 30 300,00 0,00	00,00 0,00 00,00 00,00 00,00 0,00 0,00	0,00 31 987,68 29 694,90 23 179,34 12 709,89 7 861,44 40 910,10 0,00
LIZAC ASSAINISSEMENT			0,00	0,00	0,00	0,00
LIZAC1 - TRANSFERT PRET LIZAC	344 215,29	312 640,73			0,00	113 620,01
SERVICE DE L EAU MOISSAC	A SECTION AND	17 ESTERNE	64 565,74	49 054,27		
5150865 - EAU N334 2001185 - 2001185 - EQUIPEMENT 204981 - MON204981EUR/0208706/001 23337902 - EAU N337 302053456 MON223882E - EAU N338 MON223882EUR 7243210 - EAU 2007 - 001 9000292959 - EAU 2012 - 001 60213 - TRAVAUX RESEAUX 2014 324 413 - PRET MULTIBUDGET 194913 - CREDIT RELAIS USINE EAU POTAI	22 867,35 61 000,00 154 265,00 45 735,00 193 192,02 500 000,00 184 000,00 750 000,00 68 021,96 500 000,00	10 578,72 40 256,19 12 145,90 104 674,59 362 358,25 156 667,28 750 000,00 50 542,24 500 000,00	2 037,11 5 175,50 0,00 0,00 19 555,02 10 704,90 4 936,57 3 924,28 0,00 0,00 18 232,36	225,95 271,87 0,00 0,00 4 071,84 8 805,31 3 673,84 11 206,85 0,00 4 487,50 16 311,11	0,00 0,00 0,00 0,00	2 263,06 5 447,37 0,00 0,00 23 626,86 19 510,21 8 610,41 15 131,13 0,00 4 487,50 34 543,47 259 963,36



de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine











## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine ; **Année 2014**

Ce rapport reprend l'ensemble des informations disponible sur la filière, de la ressource au robinet du consommateur. Les analyses du contrôle sanitaire réglementaire y sont également présentées. En fin de document, figure une conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière.

## Sommaire du document

l : Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

It: La ou les ressource(s)

III: La production

IV: La distribution

V : Conclusion sanitaire de l'ensemble de la filière : ressource(s) - production(s) et distribution.

Annexe 1 - Les résultats statistiques en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 2 - Les paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource(s), traitement(s) et distribution

Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Annexe 4 : Lexique (\*)

Agence Régionale de Samé Midi-Pyrinées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE DEDEX 9

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées. Délégation Territoriale du Terr et Garonne 140 Avérue Marcel Unial B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN DEDEX 9





## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine **Année 2014**

## 1: Présentation du contrôle sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine.

en ressource\*, 24 prélèvement(s) en production\* et 43 prélèvement(s) sur le réseau de distribution\*. Au cours de l'année 2014, il a été réalisé 2 prélèvement(s) Les prélèvements sont réalisés dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine conformément à l'article R.1321-15 précisé par l'arrêté du 21 janvier 2010. Cette surveillance de la qualité des eaux est exercée par l'Agence Régionales de Santé Midi-Pyrénées (ARS\*) via ses Délégations Territoriales (DT\*).

Les échantillons d'eau sont prélevés et analysés tout au long de l'année sur les points suivants :

- Avant traitement de potabilisation : soit à la ressource\*;
- Après traitement de potabilisation et avant distribution\*, soit en production\*;
- En distribution\* au niveau des réseaux publics (habitations, lieux publics,...).

Le nombre de prélèvements annuels réalisés sur la ressource\*, la production\* et la distribution\* est défini réglementairement en fonction de la population desservie et des débits prélevés. L'ARS\* Midi-Pyrénèes planifie et définit le programme du contrôle sanitaire. Elle mandate le LABORATOIRE DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE HAUTE-GARONNE, LAUNAGUET pour prélèver et analyser les eaux destinées à la consommation humaine sur l'ensemble du département : TARN ET GARONNE. Ce laboratoire est agrée par le ministère en charge de la santé pour le contrôle des eaux destinées à la consommation humaine et accrédité par le COFRAC\* (COmité FRançais d'ACcréditation). Il a été retenu par l'ARS\* dans le cadre du marché public du contrôle des eaux destinées à la consommation humaine de 2011.

## II: La ou les ressource(s)

L'eau provient des ressources\* suivantes;

(eau souterraine)
- PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES

- PUITS DU LUC.....(eau souterraine)
- PUITS MONNIE......(eau souterraine)

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agenca Régionale de Santé Midi-Pyrènées Délégation Territoriale du Tam el Garonne 140 Avenue Marcel Unal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

## La situation administrative des captages\*

La Loi du 16 juillet 1964 a rendu obligatoire l'instauration des périmètres de protection\* autour des captages\* d'eau potable et la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992 a étendu cette exigence aux captages\* antérieurs à 1964 et dont la protection naturelle est insuffisante.

L'absence de mise en place de périmètres de protection" peut engager la responsabilité pénale du service de distribution d'eau potable ou du maître d'ouvrage\* du captage\* plus particulièrement à compter du 4 janvier 1997 (circulaire n°97/2 du 2 janvier 1997).

Note spécifique à l'attention du maître d'ouvrage\* ;

Il appartient au maître d'ouvrage de s'assurer que les périmètres de protection ont bien été définis, qu'un arrêté de déclaration d'utilité publique (D.U.P\*) et d'autorisation au titre du code de la santé publique a été signé par le Préfet, que les documents d'urbanisme (P.L.U\*) ont été mis en compatibilité avec les prescriptions de la D.U.P et que celles-ci sont respectées.\*

## Etat d'avancement de la procédure administrative de protection des ressources\*

I''''''''	11	Tummum	Junionemini
Etat de la procédure administrative	Captage non autorisé au titre du Code de la Santé Publique	Procédure terminée	Procédure terminée
Date de la D.U.P		16/11/2001	16/11/2001
Date de l'avis Date de la du CODERST*		23/10/2001	23/10/2001
Date avis Date de l'avis hydrogéologue du CODERST*		29/01/1990	25/09/1998
Code BSS*	09045X0003	09045X0032	09301X0147
Commune d'implantation	MOISSAC	MOISSAC	MOISSAC
Installation	PUITS DES PONTS ET CHAUSSEES	PUITS DU LUC	PUITS MONNIE

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agence Régionale de Samté Midi-Pyrénées Détigation Territoriale du Tant et Garonne 140 Avenue Marcel Unai B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





# Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

## **Année 2014**

## Les principaux paramètres mesures en ressource\* et production\*

## Les paramètres microbiologique

La réglementation prèvolt la recherche de bactéries témoins d'une pollution de la ressource" ou du réseau de production" (traceurs de présence potentielle de germes responsables de maladies plus ou moins graves telles que gastro-entérite, hépatite A, parasitose, ...). La présence de bacteries de type coliformes et sulfito-réductrices en sortie de production révêle un dysfonctionnement de la désinfection. Aussi, en leur présence, il est indispensable de corriger le traitement et de vérifier l'état des installations en distribution

## Les paramètres chimiques

Nitrates : ils sont présents à l'état naturel dans les sols comme résidus de l'activité biologique (végétaux, animaux et humains), à des teneurs voisines de 5 mg/L dans les eaux naturelles. Des apports excessifs ou mal maîtrisés de matières fertilisantes peuvent être à l'origine d'une augmentation de la concentration dans les ressources. La teneur en ntrates doit être inférieure à 50 mg/L afin d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes.

Dureté : ce paramètre est exprimé en degrés français (¶) et traduit la teneur en calcium et magnésium de l'eau. Il qualifie l'eau de trés douce (TH < 10¶) à trés dure (TH > 30

Equilibre calcocarbonique : le Code de la Santé Publique impose l'absence d'agressivité de l'eau dans les références de qualité. Le pH doit être maitrisé de façon à obtenir un pH final legerement superieur au pH d'équilibre et ainsi éviter une redissolution du plomb dans l'eau lorsque ce dernier est présent dans les réseaux (internes branchements). Interprétation des résultats

- 0 : eau incrustante,
- 1 : eau légèrement incrustante,
- 2 : eau à l'équilibre,
- eau légèrement agressive,
  - 4 : eau agressive.

Fluor : cet oligo-élément prèsent naturellement dans l'eau. Sans excèder la limite de qualité, des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Lorsque l'eau est peu fluorée (<500 µg/L), un apport complémentaire sous forme de sel de cuisine fluoré ou de comprimés peut vous être recommandé.

Arsenic : dans l'eau, l'arsenic provient principalement de la dissolution naturelle des mineraux. Il a été démontré un lien entre la présence d'arsenic et les cancers (peau, foie, vessis, rein, poumon,...).

Pesticides : des produits phytosanitaires peuvent être présents dans les ressources. Au minimum, 178 molécules sont recherchées dont l'Atrazine, ses dérivés et différentes familles parmi les plus utilisées dont les organo-chlorés, les organo-phosphorés, les amides, les triazoles, les carbamates... Cette liste est régulièrement mise à jour pour tenir compte des molécules utilisées localement.

La majorité des paramètres possèdent des limites et références de qualité qui permettent de les qualifier en conforme ou non conforme : Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 24080 TOU DUISE CEDEX 9

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées Dééggation Terrionale du Tarn et Garonne 140 Avenue Marcel Unal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : Année 2014

## Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau brute : en ressource\*

prélèvement(s) a (ont) êté réalisé(s) sur les ressources\* alimentant l'unité de distribution\*. Sur la période, 2

Bactériologie	Nb de prélèvement non F conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0.0
Référence	0	0.0

<sup>2</sup> hysicochimie	no de preievement non conforme	Pourcentage prelevement
Limite	-	50.0
Référence	0	

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie ressource.

## III: La production

La production\* regroupe les activités de puisage dans le milieu naturel d'eaux souterraines (ESO\*) et superficielles (ESU\*), ainsi que le traitement et le transport des eaux jusqu'au réseau de distribution\*.

Liste des stations de traitement production (TTP\*) et leur type de traitement :

TRAITEMENT PHYS, SIMPLE & DESINFEC	"TRAITEMENT PHYS SIMPLE & DESINEED	TRAITEMENT PHYS. SIMPLE & DESINFEC.
MOISSAC).	MOISSAC )	MOISSAC )
- STATION DES PONTS&CHAUSSEES(	- STATION DU LUC (	- STATION MONNIE

## Bilan synthétique des analyses effectuées sur l'eau en production\*

Sur la période, 24 prélèvement(s) a (ont) été réalisé(s) sur les TTP\* alimentant l'unité de distribution (UDI\*).

Bactériologie	Nb de prélèvement non conforme	Pourcentage prélèvement non conforme (%)
Limite	0	0,0
Référence	0	0.0

nysicochimie I imite	ND de prelevement non conforme	ND de prelevement Pourcentage prelevement non conforme (%)
férence	0	0,0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexe 2 - partie production.

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agence Régionale de Santé Midt-Pyrénées Délégation Territoriale du Tam et Garonne 140 Avenue Marcel Unal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **Année 2014**

## IV: La distribution\*

Depuis les usines de traitements productions (TTP\*) ou des réservoirs (STK\*), l'eau est acheminée par les réseaux de distribution\*. Sa qualité est contrôlée tout au long du réseau public jusqu'au robinet du consommateur. Ce contrôle est organisé par "unité de distribution", correspondant à un ensemble de canalisations lièes par continuité hydraulique et alimentées par une eau de même qualité.

## Les principaux paramètres mesures en distribution\*

Les paramètres de désinfections (bioxyde ou chlore): en application du plan vigipirate renforcé, les teneurs en chlore dans l'eau distribuée ont été augmentées depuis octobre 2001 pour atteindre un résiduel de 0,1mg/L au robinet du consommateur. Le chlore est agent désinfectant qui garantit à l'eau une bonne qualité bactériologique. Les paramètres bactériologiques : la conformité sanitaire de ces paramètres est établie sur la base du respect des limites de qualité. Celles-ci concernent l'absence de bactèries indicatrices de contamination fécales en réseau de distribution\* (E. Coli, Enterocoque).

Les paramètres physicochimiques : entre autre il s'agit de la température, du pH, de la conductivité, de l'ammonium,...

Sont recherchés sur ce réseau, les principaux paramètres susceptible de se modifier au cours de la distribution.

## Synthèse des analyses effectuées sur l'eau en distribution\*

Sur la période, 43 prélèvement(s) a (ont) êté réalisé(s) sur l'unité de distribution.

entage prelevement on conforme (%)	0,0	0,0
Nb de prélèvement non Rourc conforme	0	0
Bactériologie	Limite	Référence

Nb de prèlèven imie non conform	0	0
nent Pourcentage prélèvemen le non conforme (%)	0,0	0'0

Le détail par paramètre des analyses non conformes figure dans l'annexes 2 - partie distribution.

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées Délégation Territoriale du Tam et Garonne 140 Avenue Martel Unal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Annexe 1 - Résultats en ressource

Les tableaux suivant récapitulent les valeurs minimales, moyennes et maximales des paramètres les plus pertinents mesurés sur l'eau des installations et leur pourcentage de non conformité.

Le nombre de mesure(s) correspond au nombre de prélèvement(s). Néanmoins, dans le cadre de l'analyse du pH, ce paramètre est mesuré deux fois : lors du prélèvement et à son arrivée au laboratoire.

Lorsque le laboratoire ne détecte pas le paramètre recherché, le rendu de l'analyse est notée <SD : inférieur au seuil de détection de la méthode d'analyse. Ce seuil de détection est spécifique à chaque paramètre et proche de zéro.

Le pourcentage de non conformité est calculé pour les paramètres dont la valeur a dépassée les références ou les limites maximales de qualité.

## PUITS DU LUC

	755 V 6 6	The state of the s	Nombre	Valeur	Valeur	Valeur	Référence	1 imite	Nombro		Morehro	West State
Nom du paramètre	J-	Unité	de mesure(s)	mini mesurée	moyenne mesurée	maxi mesurée	- valeur maxi	valeur	NC* réfèrence	% NC* référence	NC*	% NC*
Ammonium (en NH4)		mg/L	1	QS>	QS>	<sd< td=""><td></td><td>4</td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>0.0%</td></sd<>		4	0	% 0.0	0	0.0%
Arsenic	7	l/gri	-	© €QS>	<sd< td=""><td>ds&gt;</td><td></td><td>100</td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>0.0%</td></sd<>	ds>		100	0	% 0'0	0	0.0%
Carbone organique total	- [-	mg/L C	1	1,2	1,2	1,2		10	0	% 0'0	0	0.0 %
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	9	qualit.	1	2	2	2			0	% 0.0	0	0.0 %
Fluorures mg/L	-1	mg/L	1	0,49	0,49	0,49			0	%000	0	0.0 %
Manganèse total	٦	l/gri	1	3	3	3			0	% 0'0	0	0.0 %
Nitrates (en NO3)		mg/L	-	ž 2	55	5		100	0	% 0.0	0	0.0 %
Hď	-	unitépH		7.1	1,7	以 (2000 ) (2000 ) (2000 ) (2000 )			0	% 0,0	0	0.0%
Total des pesticides analysés		l/gri	-	0,02	1.0,02	0,02		5	0	% 0,0	0	0.0 %
Turbidité néphélométrique NFU		NFU	1	0,47:38	0.4	0,4			0	% 0.0	0	% 0'0
-1	ŀ	4 77		- 14	0	3						
L'a	-	unitepH	-	6,9	6'9	6,95 m			0	% 0.0	0	% 0'0
Température de l'eau	<u>-</u>	ಭ	1	16 1	16	下演95		25	0	% 0.0	0	0.0 %



## Annexe 1 - Résultats en ressource

## **PUITS MONNIE**

Nom du paramêtre	コト	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* Ilmite	% NC*
Ammonium (en NH4)		mg/L	4	ds>	ds>	QS>		4	0	0,0 %	0	% 0'0
Arsenic	7	Ngu		2	2	. 2		100	0	% 0.0	0	% 0'0
Carbone organique total		mg/L C	1	8'0	8,0	0,8		10	0	% 0'0	0	% 0'0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4	7	qualit.	+	2	2	2			0	% 0.0.	0	% 0'0
Fluorures mg/L		mg/L	1	0,2	0,2	0,2			0	% 0.0	0	% 0'0
Manganèse total		l/grl	-	dS>	d\$>	ds>			0	% 0.0	0	% 0'0
Nifrates (en NO3)		mg/L	-	23	23	23		100	0	% 0,0	0	% 0'0
Ŧā	_		4	6.9	6'9	6'9			0	% 0'0	0	% 0,0
Total des pesticides analysés	_	l/6rl	1	0,03	0.03	0,03		22	0	% 0.0	0	% 0'0
Turbidité néphélométrique NFU		NFU	1	0,1	0,1	0,1			0	% 0'0	0	0.0 %
Ŧā	-	unitépH		7.1	7.1	7,1			0	% 0.0	0	% 0'0
Température de l'eau	-	ပ္	1	14	14	14		25	0	% 0.0	0	% 0'0

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme





## Annexe 1 - Résultats en production

## STATION DES PONTS&CHAUSSEES

Nom du paramètre	5	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC*
Aluminium total ug/i		l/on	2	ds>	<sd:< td=""><td>版 CS&gt;</td><td>200</td><td></td><td>0</td><td>%0.0</td><td>0</td><td>0.0 %</td></sd:<>	版 CS>	200		0	%0.0	0	0.0 %
Ammonium (en NH4)	1	mg/L	co.	<sd< td=""><td>ds&gt;</td><td>S-<sd##< td=""><td>1,0</td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd##<></td></sd<>	ds>	S- <sd##< td=""><td>1,0</td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd##<>	1,0		0	% 0'0	0	% 0.0
Arsenic	2	l/bri	2	2	子を必要	2		10	0	% 0.0	0	0.0 %
Carbone organique total	1	ma/L C	co.	7.0	92'0	120.9=	2		0	% 0.0	0	% 0'0
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		qualit.	2	2	2	李生28%	2		0	% 0'0	0	% 0,0
Fluorures mg/L	5	mg/L	2	0,19	0,2	0,2 %		1,5	0	% 0.0	0	% 0.0
Manganèse totai	٦	lipu	2	∘ QS>	QS>	SODS>	50		0	% 0.0	0	% 0.0
Nitrates (en NO3)	-1	mg/L	5	18	19,8	12 0 24893.		50	0	% 0,0	0	% 0'0
Ha		unitépH	8	1,7,1	7.13	元2年生	6		0	% 0.0	0	% 0,0
Sodium	1	mg/L	2	26	26	28	200		0	% 0.0	0	% 0.0
Sulfates	-1	mg/L	5	58	58,2	63	250		0	% 0.0	0	% 0'0
Total des pesticides analysés	_	1/6ri	2	<sd< td=""><td>QS&gt;</td><td>CARSDER  </td><td></td><td>0.5</td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd<>	QS>	CARSDER		0.5	0	% 0.0	0	% 0.0
Trihalométhanes (4 substances)	5	l/gri	2	2,4 2 %	3,85	5,3		100	0	% 0.0	0	% 0.0
Turbidité néphélométrique NFU	ت	NFU	5	0,1	-0.16	0.4	2		0	% 0.0	0	0.0 %
Chlore libre	F	mg/LCI2	2	0,24	0,37	0,62			0	% 0.0	0	% 0'0
Chlore total	F	mg/LCl2	5	0,32	0,44	29'0			0	% 0.0	0	% 0'0
Hd	-	unitépH	2	6,9	6,9	6,9	o		0	% 0.0	0	% 0.0
Température de l'eau	F	బ	2	10	15,6	18	25		0	% 0'0	0	% 0.0





## Annexe 1 - Résultats en production

## STATION DU LUC

Nom du paramètre	5	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mīnī mesurēe	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* limite	% NC*
Aluminium totalium		na/l	-	ds>	QS>	ds>	200		0	% 0.0	0	% 0'0
Ammonium on NH-	-	ma/L	8	<sd< td=""><td><sd< td=""><td><sd.< td=""><td>1,0</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd.<></td></sd<></td></sd<>	<sd< td=""><td><sd.< td=""><td>1,0</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd.<></td></sd<>	<sd.< td=""><td>1,0</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd.<>	1,0		0	% 0.0	0	% 0.0
Arsepic	E	lion.	-	<sd< td=""><td>dS&gt;</td><td>ds&gt;</td><td></td><td>10</td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0'0</td></sd<>	dS>	ds>		10	0	% 0'0	0	% 0'0
Carbone organique total		mg/L C	e	8,0	0,83	6'0	2		0	% 0.0	0	% 0.0
Fourthe calcocarbonique 0/1/2/3/4	_	qualit	-	2		2	2		0	% 0.0	0	% 0'0
Fluorures ma/L	_	mg/L	-	0.18	0,18	0.18		1,5	0	% 0.0	0	% 0'0
Manganèse total	_1	l/bri		က	9	(5)	50		0	% 0,0	0	% 0.0
Nitrates (en NO3)	-	mg/L	en	4	4,33	9		20	0	% 0.0	0	% 0'0
Ic	-	unitépH	2	7	7.1	7,2	6		0	% 0.0	0	% 0.0
anijos		ma/L	-	25	. 25	. 25	200		0	% 0'0	0	% 0.0
Suffatos	-	ma/L	m	38	40,33	42	250		0	% 0.0	0	% 0.0
Total des pesticides analysés	-	L	2	dS>	-SD:	QS>		9,0	0	% 0.0	0	0.0 %
Tribalomethanes 4 substances	-		1	76.0	76,0	76.0		100	0	% 0.0	0	% 0'0
Turbidité néphélométrique NFU	ب	NFC	n	0,1	0,13	0,2	2		0	% 0,0	0	% 0.0
Chlore libre	<u></u>	ma/LCl2	60	0,31	0,55	0,82			0	% 0,0	0	% 0'0
Chlore total	F	ma/LCI2		0,36	0,61	6.0			0	% 0'0	0	% 0'0
	-	unitépH		6.9	6.9	6.9	o		0	% 0'0	0	% 0'0
	F	Ş	cr.	10	13.67	16	25		0	% 0'0	0	% 0.0





## Annexe 1 - Résultats en production

## STATION MONNIE

	5	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* Iimite	% NC*
Aluminium total µg/l	٦	l/bri		<sd< td=""><td><sd< td=""><td>Sector Section</td><td>200</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>c</td><td>%00</td></sd<></td></sd<>	<sd< td=""><td>Sector Section</td><td>200</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>c</td><td>%00</td></sd<>	Sector Section	200		0	% 0.0	c	%00
Ammonium (en NH4)	_,	mg/L	3	ds>	dS>	<sd:< td=""><td>0,1</td><td></td><td>0</td><td>%0.0</td><td>0</td><td>%00</td></sd:<>	0,1		0	%0.0	0	%00
Arsenic		l/gri	-	2	2	2		10	0	% 0.0	C	%00
Carbone organique total		mg/L C	က	9.0	0,63	0.7	2		0	0.0%		%00
Equilibre calcocarbonique 0/1/2/3/4		qualit.	1	2	2	2	2		0	0.0%	0	%00
Fluorures mg/L		T/6m	-	0,23	0.23	0.23		1,5	0	0.0 %	0	0.0 %
Manganèse total	_1	l/bri	_	QS>	<sd< td=""><td><sd< td=""><td>50</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0 0</td></sd<></td></sd<>	<sd< td=""><td>50</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0 0</td></sd<>	50		0	% 0.0	0	% 0 0
Nitrates (en NO3)	7	ma/L	33	20	21,67.	24		50	0	% 0.0	0	% 0.0
Ha	7	unitépH	2	7.1	7,2	7.3	6		0	% 0.0	0	%00
Sodium		mg/L	-	36	36	36	200		0	0.0%	0	%00
Sulfates	-1	mg/L	m	69	71,33	7.4	250		0	0.0 %	0	%00
Total des pesticides analysès		l/bri	2	0,03	0.03	60,03		0,5	0	% 0'0	0	0.0 %
Trihalométhanes (4 substances)	F	l/g/l	1	<sd< td=""><td>CS&gt;</td><td>OS&gt;</td><td></td><td>100</td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>% 0.0</td></sd<>	CS>	OS>		100	0	% 0.0	0	% 0.0
Turbidité néphélométrique NFU	1	NFC	3	0,1	0.12	0,15	2		0	% 0.0	0	% 0.0
Chlore libre	F	mg/LCI2	e	ds>	0.11	0,2			0	% 0.0	0	%00
Chlore total	F	mg/LCI2	m	0.05	0,14	0.21			C	%00		%00

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme

% 0'0 % 0'0 0'0

% 0,0 % 0,0 % 0,0

9 25

unitépH

Température de l'eau





## Annexe 1 - Résultats en distribution

## MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)

Nom du paramètre	5	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurée	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC* Ilmite	% NC* limite
Ammonium (en NH4)		mg/L	23	<sd< td=""><td>QS&gt;</td><td>ds&gt;</td><td>0,1</td><td></td><td>0</td><td>% 0.0</td><td>0</td><td>0,0 %</td></sd<>	QS>	ds>	0,1		0	% 0.0	0	0,0 %
Bact aér, revivifiables à 22-68h		n/mL	23	0	0	10			0	% 0.0	0	0.0%
Bact, aér, revivifiables à 36-44h		n/mL	23	0	0	8			0	% 0'0	0	% 0'0
Bactéries coliformes /100ml-MS		n/100mL	23	0	0	D	0		0	% 0'0	0	% 0'0
Bact, et spores sulfito-rédu./100ml	_	n/100mL	8	0	0	0	0		0	% 0'0	0	% 0.0
Entérocoques /100ml-MS	H	n/100mL	23	0	0	O		0	0	% 0'0	0	% 0.0
Escherichia coli /100ml -MF		n/100mL	23	0	0	0		0	0	% 0.0	0	% 0.0
Nitrates (en NO3)		T/BW	3	21	21,33	22		50	0	% 0'0	0	% 0,0
Ha	-	unitépH	23	7.1	7,38	6'2	6		0	% 0'0	0	% 0'0
Turbidité néphelometrique NFU	٦	NFU	23	0,1	0,22	1,2	2		0	% 0.0	0	% 0'0
Chlore libre	-	mg/LCI2	23	20'0	0,29	0,47			0	% 0.0	0	0.0 %
Chlore total	-	mg/LCf2	23	0,1	0,34	0,55.			0	% 0'0	0	% 0'0
Température de l'eau	-	ပ္	23	10	16,43	24	25		0	% 0.0	0	% 0'0





## Annexe 1 - Résultats en distribution

## MOISSAC LIZAC (UDI)

Nombre % NC* NG* Ilmite	%000 0	% 0'0		% 0.0 0	0.0 %	0.0 %			0.0 %	0,0 %	%00 0	%00	
% NC* Nor eference lin	% 0.0	%0.0	% 0.0	% 0.0	0.0 %						%00		
EN INGO	0,	0	0	0	0	0	o	0	O	O,		0	
Nombre NC* référence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	O	0	
Limite - valeur maxi						0	0	50					
Référence - valeur maxi	0,1			0	0				6	2			
Valeur maxì mesurée	Sec Constitution	24	22	0	0	0	0	4	97	0,65	0.43	0,5	
Valeur moyenne mesurée	QS>		1	0	0	0	0	4	7,38	0,2	0.22	0.27	0.0
Valeur mini mesuree	OS>	0	0	0	0	0	0	4	7,2	0.4	CSD	0.07	4.5
Nombre de mesure(s)	12	12	12	12		12	12	1	12	12	12	12	0,
Unité	mg/L	n/mL	n/mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	n/100mL	mg/L	unitépH	NFC	mg/LCl2	mg/LCl2	8
5						<b>X</b>					F	H	ŀ
Nom du paramètre	Ammonium (en NH4)	Bact. aér. revivifiables à 22º-68h	Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	Bactéries coliformes /100ml-MS	Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	Entérocoques /100ml-MS	Escherichia coli /100ml -MF	Nitrates (en NO3)	Hd	Turbidîtê néphélométrique NFU	Chlore libre	Chlore total	Tomorphism do flam.





## Annexe 1 - Résultats en distribution

## MOISSAC VILLE MELANGE (UDI)

Nom du paramètre	5	Unité	Nombre de mesure(s)	Valeur mini mesurée	Valeur moyenne mesurée	Valeur maxi mesurēe	Référence - valeur maxi	Limite - valeur maxi	Nombre NC* référence	% NC* référence	Nombre NC*	% NC*
Ammonium (en NH4)	F	ma/L	80	<sd< td=""><td><sd< td=""><td>~SD</td><td>0,1</td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0,0</td></sd<></td></sd<>	<sd< td=""><td>~SD</td><td>0,1</td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0,0</td></sd<>	~SD	0,1		0	% 0'0	0	% 0,0
Bact agr revivifiables à 22°-68h	-	n/mL	80	0	1	12			0	% 0'0	0	% 0,0
Ract aer revivitiables à 36°44h		n/mr	80	0	2	26			0	% 0.0	0	% 0'0
Bactéries coliformes /100ml-MS	-	n/100mL	00	0	0	0	0		0	% 0.0	0	% 0'0
Bact et spores sulfito-rédu /100ml	-	n/100mL	-	0	0	0	0		0	% 0.0	0	% 0'0
Entérocodues /100ml-MS	-	n/100mL	00	0	0	0		0	0	% 0'0	0	% 0.0
Enterprishing of 1100ml-ME	-	n/100ml	00	0	0	0		0	0	% 0'0	0	% 0'0
Nitroton (on NO3)	-	ma/l		80	8	00		50	0	% 0'0	0	% 0.0
Till aleas cell aleas		unitépH	00	7,1	7,26	7.4	6		0	% 0'0	0	0.0 %
Turbidité néphélométrique NFU		NFU	80	0.1	0,23	0,5	2		0	% 0'0	0	% 0.0
Chlore libra	1-	ma/LCI2	00	<sd< td=""><td>0,19</td><td>0.38</td><td></td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0'0</td></sd<>	0,19	0.38			0	% 0'0	0	% 0'0
Chlore total	-	ma/LCI2	ω	<sd< td=""><td>0,22</td><td>0,43</td><td></td><td></td><td>0</td><td>% 0'0</td><td>0</td><td>% 0'0</td></sd<>	0,22	0,43			0	% 0'0	0	% 0'0
Température de l'eau	-	ري	80	12	17	24	25		0	% 0'0	0	% 0,0

T : Mesure réalisée sur le terrain / L : Mesure réalisée en laboratoire / <SD : Inférieur au seuil de détection / NC : Non conforme





## Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en ressource

Liste des dépassements aux limites et références de qualité, de l'ensemble des paramètres mesurés sur l'eau destinée à la consommation humaine, au cours de l'année 2014.

Les limites de qualité portent sur des paramètres qui peuvent porter atteinte à la santé, par des effets immédiats ou à plus ou moins long terme. Les références de qualité permettent un suivi des installations et peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement ou de la distribution.

# Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : PUITS DU LUC - MOISSAC

Limite de	10
éférence de Limite de alite (maxi) : qualite (mini) : q	
Référence de R qualité (mini) : qu	
valeur du paramètre :	11
Lieu PLV	PRISE EAU BRUTE
Nom du PSV	PUITS DU LUC
Commune du PSV	MOISSAC
Code du PLV	00050751
Date PLV <sub>1</sub>	28/08/2014
	- Sėlėnium (µg/l)

Paramètre non conforme

Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Agence Régionate de Santé Midi-Pyrénées Délégation Territoriale du Tam et Garonne 140 Avenue Marcéi Uniai B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9



www.ars.midipyrenees.sante.fr

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9



# Annexe 2 : Paramètre(s) non conformes aux limites et références qualité ou faisant l'objet d'un suivi spécifique en traitement

# Nom de l'installation ayant rencontrée au moins une non conformité au cours de la période : STATION MONNIE - MOISSAC

	Date PLV	Code du PLV	Commune du PSV	Nom du PSV	Lieu PLV	valeur du paramètre :	Référence de qualité (mini) :	Référence de Li quelité (maxi) : quali	mite de ite (mini) : q	Limite de ualité (maxi) :
- Boscalid (µg/l)	22/12/2014	00051111	MOISSAC	SORTIE STATION MONNIE	ROBINET	0,12	V			1,0

Paramètre non conforme
Paramètre faisant l'objet d'un suivi spécifique

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées Dékégation Tentiorials du Tem et Ganoone 140 Ávenue Marcel Uñal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Annexe 3 : Liste des points de surveillances

Les installations en ressource : PUITS DU LUC.	Noms des points de surveillance : PUITS DU LUC	Lieux et communes des points de surveillances : PRISE EAU BRUTE - MOISSAC - MOISSAC
Les installations en production: STATION DES PONTS&CHAUSSEES SORT STATION DU LUC SORT STATION MONNIE SORT	des points de surveillance: IE STATION PONTS&CHAUSSEES	Lieux et communes des points de surveillances: DANS LA STATION - MOISSAC ROBINET DANS LA STATION - MOISSAC ROBINET INTERIEUR - MOISSAC
Les installations en distribution:  MOISSAC CENTRE ET OUEST (UDI)	Noms des points de surveillance: CENTRE VILLE QUARTIER CALVAIRE, MATALY BOURG QUARTIER LA MEGERE QUARTIER MONTESCOT	Lieux ef communes des points de surveillances: MAIRIE OU LA POSTE - MOISSAC CARMEL OU ECOLE DE MATALY - MOISSAC RE MAIRIE DERRIERE CAB. TELEPH - LIZAC ECOLE DE LA MEGERE - MOISSAC REPRISE MONTESCOT - MOISSAC ECOLE MATERNELLE SAINT BENOIT - MOISSAC ECOLE DE SADIAC OUR BUDEAU VEOU LA MOISSAC

O Name Rigination de Santi

Agence Régionale de Santé Midi-Pyréndes 10 chemii du:Ralsin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées Délégation Teritoriale du Tam et Garonno 140 Avenue Marcel Unal B.p. 731 - 82013 MONTAUGAN CEDEX 9

## Annexe 4: Lexique

ARS : Agence Régionale de Santé

B.S.S (code) : correspond au code national du dossier de l'ouvrage souterrain au sein de la Banque nationale du Sous-Sol du Bureau de Recherches Géologiques et Minières

Captage (CAP): Point de puisage de l'eau brute dans le milieu naturel

CODERST: COnseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

COFRAC : COmité FRançais d'ACcrédiation

Distribution: Réseaux publics et habitations

DT : Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé

D.U.P : Déclaration d' Utilité Publique

Eau souterraine (ESO): Eau se trouvant sous la surface du sol notamment dans une nappe

Eau superficielle (ESU) : Eau de surface : lac, rivière,...

Exploitant : Organisme auquel est confiée l'exploitation des installattions de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Maître d'ouvrage (MO): Organisme auquel appartiennent les installations de l'unité de gestion et d'exploitation (UGE)

Mélange de captage (MCA) : Point où des eaux provenant de plusieurs captages sont mélangées

Périmètre de protection : Il caractérise l'existence d'un périmètre de protection autour d'un captage d'eau potable. Ce périmètre peut être immédiat, proche ou éloigné (Cette notion de périmètre de protection peut entre autre carcatériser l'état d'avancement des procédures de mise en oeuvre des périmètres de protection)

Point de surveillance (PSV) : Point (ou zone de surveillance réputée homogène) dans une installation matérielle qui peut faire l'objet d'un prélèvement

Point de surveillance principal (PSP): Toute installation principale possède un seul point de surveillance principal

Point de surveillance secondaire (PSS) : Une installation principale peut comporter plusieurs points de surveillances secondaires.

Production: Eau traitée et potabilisée avant distribution

Réservoir ou Stockage (STK): Dispositif de stockage constituant une installation secondaire pouvant appartenir soit à une station de traitemant production, soit à une unité de distribution

Ressource : Eau prélevée avant potabilisation

Sise - eaux : Système d'Information des services Santé Environnement

Station de Traitement production (TTP) : Installation principale dont l'objet est de permettre la caractérisation des données administratives et techniques relatives à la mise en

Unité de distribution (UDI) : Ensemble de tuyaux connexes de distribution dans lesquels la qualité de l'eau est réputée homogène, faisant partie d'une même UGE donc gérée par un seul et même exploitant et maître d'ouvrage

Unité de gestion et d'exploitation (UGE) : Ensemble d'installations gérées par un même maître d'ouvrage et un même exploitant

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chomin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

Agence Régionale dis Santé Midi-Pyrénées Délégation Temloriale du Tâm et Garonné 140 Avenue Marcel Unal B.P. 731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9





## Rapport annuel de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine : **Année 2014**

	Là commune de Moissac produit l'eau destinée à la consommation humaine à partir de trois puits. Les stations ne possèdent pas de module de t raitement des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire montrent que la qualité de l'eau d estinée à la consommation humaine, produite et distribuée sur les comm unes de Moissac et de Lizac , est conforme aux normes en vigueur. Il e st à noter la présence de traces de pesticides dans le puits de Monnié faisant l'objet d'un suivi mensuel (Boscalide).
	e t rail buée s s de N
	dule de distril
	e moc ite et ans le
	pas d produ des d
	èdent aine,
	posse humi
	ns ne nation traces
ion.	statio somn
tribut	s. Les la cor résen
t dist	s puits iée à r la p
ion e	e trois l'estir i note
duct	artir d 'eau c
la fillère : ressource - production et distribution.	e à p é de l
urce	umain qualit vigue
esso	tion h ue la ies en
re:	omma rent q norm
a filliè	conse mont
	e à la itaire nform
mple	estiné le san ist co lide).
ense	eau d ontrô tac , e
de i	duit l' s du c de Liz suel (l
itaire	ac pro sultats ac et i men
ı san	Moiss: Res rés Moiss n suiv
usio	ie de l des. L s de et d'u
oncl	mmun estici une t l'obj
N : Conclusion sanitaire de l'ensemble de	La commune de Moissac produit l'eau destinée à la des pesticides. Les résultats du contrôle sanitaire comm unes de Moissac et de Lízac , est conform faisant l'objet d'un suivi mensuel (Boscalide).
TOTALDER	[#####################################

Agenice Régionale de Santé Midi-Pyrénées: Détégation Territoriale du Tam el Garonne 140 Avenue Márcel Unal B.P.,731 - 82013 MONTAUBAN CEDEX 9

O 3 Sprove Regimes de Gardis Midi-Pyrizotos

Agence Régionale de Santé Midi-Pyrénées 10 chemin du Raisin 31050 TOULOUSE CEDEX 9

www.ars.midipyrenses.sante.lr

Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité de service public de l'eau et de l'assainissement

(loi nº 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) MOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE







## E SAVIEZ-VOUS ?

a part des redevances perçues par l'agence le l'eau représente en movenne 20% du nontant de la facture d'eau.

es autres composantes de la facture d'eau ont:

- la facturation du service de distribution de eau potable (abonnement, consommation)
- la facturation du service de collecte et de raitement des eaux usées
- la contribution aux autres organismes publics (VNF)
- . la TVA

l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

La majeure partie des redevances est perçue via la facture d'eau payée par les abonnés domestiques aux services des eaux (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires). Chaque habitant contribue ainsi individuellement à cette action au service de l'intérêt commun et de l'environnement, au travers du prix de l'eau.

## COMMENT CELA **FONCTIONNE-T-IL?**

La logique est simple, tous ceux qui utilisent de l'eau en altèrent la qualité et la disponibilité.

Tous les habitants, via leur abonnement au service des eaux, s'acquittent donc de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement

collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés à l'égout s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte.

Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.

Une autre redevance, dite de prélèvement est due par les services d'eau en relation avec leurs prélèvements d'eau dans le milieu naturel. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de l'eau.

Les autres usagers de l'eau paient également des redevances selon des modalités propres à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

Le service de l'eau collecte les redevances pour le compte de l'agence de l'eau. Le taux est fixé par le conseil d'administration de l'agence de l'eau et le comité de bassin (dans la limite d'un plafond défini par la loi) eù sent représentés les décideurs et toutes les familles d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau, de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en borrétat.

## COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2014 ?

L'impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix

e impact des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne de l'ordre de 20% du prix du m² d'eau sur l'ensemble du bassin. En 2014, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 270 millions d'euros dont 224 millions en prove-nance de la facture d'eau.

3,30 €

de redevance de pollution payée par les industriels et les activités économiques concernés (hors MDPA)

69,90 €

de redevance de pollution domestique payée par les abonnés frépercutés sur le prix de l'eau) (y compris modernisation de collecte)

0,10€

de redevance de pollution pavée par les éleveurs concernés

1/1/2

0.60 €

de redevance pour la protection du milieu aquatique payée par les usagers concernés (pêcheurs)

**13,10€** de redevance

de prélèvement sur la ressource en eau payée par les collectivités (répercutés sur le prix de l'eau)

8,30 €

de redevance de prélèvement sur la ressource en eau payée par les activités économiques (dont les irrigants)

4,70 €

de redevance de pollution diffuse payée par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutée sur le prix des produits

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2014 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source: AEAG 2014)

## A OUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

> 8,00 € gestion quantitative de la ressource en eau



15,20 €

aux acteurs économiques pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets dangereux pour l'eau



39,10 € aux collectivités pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales, dont 3,75 € pour la solidarité envers les communes rurales et 5,66 € de primes à la performance épuratoire

16,30 €

principalement aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques, en particulier, des cours d'eau - renaturation, continuité écologique - et des zones humides

accordée en 2014

9,50 € pour l'animation

des politiques de l'eau létudes, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, coopération internationale, Education, information

7,80 €

principalement aux collectivités, dont 0,09 € pour la solidarité envers les communes rurales, pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable, notamment vis-à-vis des pollutions diffuses et pour la protection des captages

3,30 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution dans l'agriculture

0.80 € pour la solidarité

interventions / aides

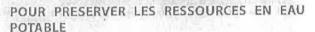
Commont se répartissent les aides pour la protection des ressources en cau poin 400 € d'aides en 2014 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source: AEAG 2014)

## EXEMPLES D'ACTIONS AIDÉES EN 2014 PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE

## POUR DÉPOLLUER LES EAUX

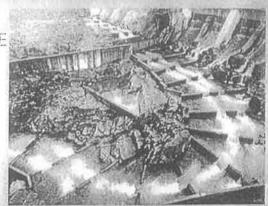
- 14 nouvelles stations d'épuration de plus de 2000 équivalents/habitants ont été mises en fonctionnement. Elles permettent de traiter les rejets de 167 000 habitants. Au total, le parc des stations d'épuration du bassin Adour-Garonne représente 4 700 ouvrages. En constante évolution, il a augmenté de 70% depuis 1992 principalement par la mise en place d'installations de petite taille en milieu rural. 75 % du parc est âgé de moins de 25 ans, ce qui est un indicateur supplémentaire de qualité.
- 2800 installations d'assainissement non collectif ont été financées, ce qui confirme la forte dynamique impulsée par l'Agence et relayée par les collectivités.



- 148 nouvelles procédures de mise en place de périmètres de protection de captages d'eau potable ont été lancées.
- 52 captages d'eau potable ont été réhabilités,
- 146 unités de distribution d'eau potable ont été remises en conformité,
- 54 des 57 captages prioritaires « Grenelle » du bassin (500 identifiés an niveau national) bénéficient d'une démarche de reconquête de la qualité de l'eau brute.

## POUR RESTAURER ET PROTEGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITE, LA QUALITE DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS CLIMATIQUES

- 2700 km de cours d'eau ont été restaurés,
- 92 ouvrages sur les cours d'eau ont été équipés pour assurer la continuité écologique.



## POUR LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- \* 280 opérations ont concerné des entreprises dont les rejets pouvaient potentiellement dégrader les cours d'eau. Plus de 70 % ont porté sur des masses d'eau déjà dégradées.
- La réduction des pollutions a porté essentiellement sur les rejets de matière organique, mais aussi de substances dangereuses, avec 2,7 tonnes de celles-ci rejetées en moins grâce aux investissements financés par l'Agence.

## POUR LA GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 23 M€ d'aides ont été attribués en faveur des collectivités rurales dans le cadre de la solidarité urbain / rural,
- A l'international, 29 projets de solidarité ont été soutenus, principalement en Guinée, au Sénégal, à Madagascar et au Burkina Faso.

## POUR LA PROTECTION DU LITTORAL

 100% de lieux de balgnade sont couverts par une étude déterminant les sources de pollutions pouvant potentiellement altérer la qualité des eaux de balgnade.

## INDICATEUR DE BASSIN SPECIFIQUE

 2 nouveaux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux ont été approuvés, portant à 24 le nombre de SAGE sur le bassin, et couvrant 70% de sa superficie.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1 700 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.



Agence de l'eau Adour-Garonne 90 rue du Férétra CS 87801 31078 Toulouse cedex 4

Tél. 05 61 36 37 38 Fax 05 61 36 37 28

Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Adour-Garonne : www.eau-adour-garonne.fr



## le bassin Adour-Garonne

La carte d'identité

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Altantique (115 000 km², soit 1/5° du territoire national).

Du point de vue administratif, cela représente deux régions en totalité -Aquitaine et Midi-Pyrénées- et quatre en partie : 20 % de l'Auvergne, 18 % de la région Languedoc, 40 % du Limousin et 50 % de Poitou-Charentes.

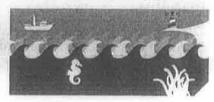
Sur ses 6 800 000 habitants, 30 % vivent en habitat épars.

C'est un bassin essentiellement rural : sur les 6 917 communes, 1 453 seulement ont plus de 400 habitants et 35 plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

## Consultation du public sur l'eau









L'eau, les inondations, le milieu marin : quelles actions ?

Participez à la consultation du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

## Participez en donnant votre avis!

Du 19 décembre 2014 au 18 Juin 2015, vous êtes invité à vous exprimer sur la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau, la stratégie de gestion des risques d'inondation et sur les plans d'action pour le milieu marin.

Pour votre région, retrouvez les documents soumis à consultation et répondez en ligne au questionnaire sur www.lesagencesdeleau.fr



